

N° 166

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

Annexe au procès-verbal de la séance du 3 avril 1987.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (1), à la suite de missions d'information effectuées dans divers établissements pénitentiaires, un centre d'éducation surveillée et un centre de lutte contre la toxicomanie en application de l'autorisation donnée par le Sénat dans sa séance du 18 décembre 1986.

Par M. Marcel RUDLOFF,

Senateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jacques Larché, président ; Félix Ciccolini, Charles de Cuttoli, Paul Girod, Louis Virapoullé, vice-présidents ; Germain Authié, René-Georges Laurin, Charles Lederman, Pierre Salvi, secrétaires ; MM. Guy Allouche, Alphonse Arzel, Gilbert Baumet, Christian Bonnet, Raymond Bouvier, Auguste Cazalet, Michel Charasse, Maurice Charretier, Henri Collette, Raymond Courrière, Etienne Dailly, Michel Darras, Marcel Debarge, Luc Dejoie, Michel Dreyfus-Schmidt, Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis, MM. François Giacobbi, Jean-Marie Girault, Jacques Grandon, Paul Graziani, Hubert Haenel, Daniel Hoeffel, Charles Jolibois, Bernard Laurent, Guy Malé, Paul Masson, Hubert Peyou, Albert Ramassamy, Roger Romani, Marcel Rudloff, Michel Rufin, Jacques Thyraud, Jean-Pierre Tizon.

Etablissements pénitentiaires. — Centres de lutte contre la toxicomanie - Centres pénitentiaires - Education surveillée - Maisons d'arrêt - Maisons centrales - Prisons - Services d'éducation surveillée.

SOMMAIRE

	Pages
Compte rendu de la visite du centre de détention de Mauzac — 12 février 1987	3
Compte rendu de la visite de la maison d'arrêt de Pontoise — 17 février 1987	11
<i>Annexe</i> : Procès-verbal de la commission de surveillance de la maison d'arrêt de Pontoise — 20 janvier 1987	15
Compte rendu de la visite de la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy — 17 février 1987	29
<i>Annexe</i> : Rapport d'activité de la maison d'arrêt des Yvelines — Année 1986	32
Visite du service d'éducation surveillée du Plateau de Champagne à Savigny-sur-Orge — 18 février 1987	47
Compte rendu de la visite des prisons de Lyon — 17 et 18 mars 1987	55
<i>Annexe</i> : Réunion de la commission de surveillance sur la situation des prisons de Lyon — 3 mars 1987	65
Visite du centre pénitentiaire de Mulhouse — 24 mars 1987	85
<i>Annexe</i> : Rapport d'activité du centre pénitentiaire de Mulhouse — Année 1986	89
Visite de la maison centrale d'Ensisheim — 24 mars 1987	105
<i>Annexe</i> : Procès-verbal de la séance de la commission de surveillance de la maison centrale d'Ensisheim — 9 septembre 1986	109
Visite du centre pénitentiaire de Melun — 27 mars 1987	119
Visite du centre de lutte contre la toxicomanie « Le Patriache » à la Trétoire — 27 mars 1987	125

COMPTE RENDU
DE LA VISITE DU CENTRE DE DÉTENTION
DE MAUZAC

Jeudi 12 février 1987.

Outre, M. Charles de Cuttoli, sénateur représentant les Français établis hors de France, vice-président du bureau de la commission, qui la présidait, la délégation de la commission des lois était composée de M. Michel Dreyfus-Schmidt, sénateur du Territoire de Belfort, vice-président du Sénat, et de M. Michel Rufin, sénateur de la Meuse.

A son arrivée, le jeudi 12 février 1987 à 9 h 30 à l'aérogare de Bergerac, la délégation de la commission des lois fut accueillie par M. Gauger, commissaire adjoint de la République, sous-préfet de l'arrondissement de Sarlat, M. Ossolat, directeur régional de l'administration pénitentiaire, et M. Goustat, maire de la commune où est située une grande partie du centre de détention faisant l'objet de la visite.

Au centre de détention de Mauzac, la délégation fut reçue par M. Garcia, directeur du centre, Mme Bergougnian, juge de l'application des peines, deux jeunes auditrices en stage à l'Ecole nationale de la magistrature, le directeur adjoint et le surveillant chef.

La délégation fut tout d'abord conduite dans un local administratif.

Dans un exposé introductif, M. Charles de Cuttoli souligna l'intérêt que la commission des lois du Sénat avait toujours manifesté pour les problèmes de justice et plus particulièrement pour les problèmes pénitentiaires. A l'appui de cette affirmation, le président de la délégation rappela que le Gouvernement avait jugé souhaitable de déposer en premier lieu sur le bureau du Sénat le projet de loi relatif au fonctionnement des établissements pénitentiaires.

M. Charles de Cuttoli précisa enfin que la commission des lois du Sénat avait volontairement choisi le centre de Mauzac pour inaugurer la série de visite à laquelle elle allait procéder dans les établissements pénitentiaires situés sur le territoire métropolitain : Mauzac étant apparu, en effet, comme un « établissement-modèle » pour la réadaptation et la réinsertion sociale des détenus.

M. Garcia, directeur du centre de détention, brossa un rapide historique du centre.

Il indiqua d'abord que le centre de détention de Mauzac comprenait, en réalité, deux établissements pénitentiaires appelés « camp sud » et « nouveau centre » d'une capacité de 477 places, entre le canal de Lalinde et la Dordogne, ainsi qu'un domaine agricole de 93 hectares d'un seul tenant, situé sur les communes de Lalinde et Mauzac, dont 80 hectares cultivés.

Il expliqua que ce domaine avait été constitué à la veille de la guerre de 1939, à la suite de l'expropriation des agriculteurs par l'armée, dans le but d'y construire une poudrerie nationale ; les employés à cette construction furent ainsi logés dans deux camps :

- le « camp nord », au lieu-dit Sauvebœuf ;
- le « camp sud », sur la commune de Mauzac.

Cependant, souligna-t-il, la poudrerie ne put jamais être construite du fait de l'invasion allemande. En 1940, ces camps furent transformés en prisons militaires pour les résistants et en septembre 1944, en centres d'internement pour les collaborateurs.

En avril 1945, ces bâtiments devinrent la propriété du ministère de la justice qui les transforma en centre pénitentiaire.

M. Garcia poursuivit son exposé en indiquant que de 1950 à 1971, le centre avait abrité des relégués. La fermeture du camp nord fut décidée en 1970 et un établissement fermé de 350 places fut proposé sur le domaine agricole près du village de Sauveboeuf ainsi que la construction d'un centre de semi-liberté de 120 places sur la commune de Mauzac. Ces projets n'eurent cependant pas de suite.

En 1975, le centre de détention de Mauzac connut un nouvel essor, avec en particulier, le développement des chantiers extérieurs. En 1980, la Régie Industrielle des établissements pénitentiaires assura la gestion de la ferme et du domaine agricole : elle permit notamment des investissements importants (tracteurs, serres, construction de locaux...), et une relance des différentes productions agricoles (légumes, céréales, fruits, fleurs...), à partir de la main-d'œuvre pénale. La construction d'un centre de détention pour jeunes détenus, envisagé en 1981, ne put cependant aboutir.

Le directeur indiqua alors que la construction du deuxième centre de détention de 252 places fut décidée en 1984. Ce « nouveau centre » fut achevé en août 1986 avec la construction d'un pont reliant les deux établissements. Le coût du nouveau centre ayant été de 81 millions de francs, le prix de la place de détention est donc revenue (pour 252 places) à 321.428 F.

Les premiers détenus, arrivèrent au nouveau centre à la fin du mois de septembre 1986. L'ancien centre fut maintenu avec une capacité de 220 places.

M. Garcia expliqua que le nouveau centre serait à plein effectif au deuxième trimestre 1987 et qu'il constituerait alors, avec l'ancien établissement, un ensemble de 477 places.

Evoquant le personnel du centre de détention, M. Garcia déclara que l'établissement employait actuellement 180 agents répartis de la manière suivante :

- 1 directeur ;
- 1 sous-directeur ;
- 4 secrétaires d'administration et d'intendance ;
- 13 personnels de bureau ;
- 3 éducateurs ;
- 1 assistant social ;

- 1 infirmière ;
- 2 professeurs techniques ;
- 1 instructeur technique ;
- 1 chef de travaux ;
- 4 surveillants-chefs ;
- 12 premiers surveillants ;
- 137 surveillants dont 115 déjà en poste.

M. Garcia ajouta qu'il manquait actuellement au nouveau centre, une trentaine de surveillants qui devraient être en poste au mois d'avril 1987.

Evoquant les caractéristiques de la population pénale du centre, M. Garcia déclara qu'il s'agissait de détenus dont la moyenne d'âge était de vingt-sept à trente ans (ce qui n'empêchait pas d'y trouver des jeunes majeurs de vingt ans ou des détenus de cinquante-cinq à soixante-dix ans) présentant des gages de réinsertion et caractérisés, pour la plupart, par une absence de dangerosité.

Cette population est composée de condamnés définitifs dont la longueur de peine varie entre trois et vingt ans mais dont le reliquat de peine à subir s'élève de un à six ans en moyenne. M. Garcia a cependant relevé que certains des détenus de Mauzac n'étaient libérables qu'en 2001.

Après avoir souligné que les viols, attentats à la pudeur et délits de mœurs avaient longtemps représenté la moitié des crimes et délits commis par la population pénale du centre, le directeur a indiqué que ces infractions ne concernaient plus aujourd'hui qu'un cinquième environ des détenus ; les quatre cinquièmes restant s'étant rendus coupables d'homicides volontaires (généralement occasionnels), vols aggravés, vols simples, etc.

Le directeur du centre a ensuite précisé que les détenus affectés à Mauzac avaient été examinés par le Centre national d'orientation de Fresnes et avaient été jugés aptes à ce type de détention.

Il a constaté que 40 % des détenus de Mauzac étaient des étrangers alors que la moyenne nationale n'est que de 28 %. Il a estimé que l'état d'esprit des détenus était plutôt satisfaisant : à cet égard, il a fait valoir qu'une seule évasion avait été déplorée depuis l'ouverture définitive du centre et que sur les six cents permissions de sortir accordées en 1986, douze échecs, seulement, ont été enregistrés.

Le directeur a aussi indiqué que des lignes ferroviaires directes vers Bergerac permettaient aux familles de rencontrer les détenus dans des conditions satisfaisantes.

M. Garcia a ensuite évoqué l'activité des détenus dans le nouveau centre d'une part, dans le « camp sud » d'autre part, au 12 février 1987. Il a ainsi apporté les précisions suivantes :

Activité des détenus au nouveau centre au 12 février 1987.

Détenus au travail :	
- Ateliers Delviel	24
- Bibliothèque centrale de prêt	2
- Détenu travaillant à son compte	1
- Service général	43
Total	70
Inoccupés :	
- Isolement	2
- Non demandeurs	6
- Demandeurs d'emploi	40
Total	48
Total général	118

Perspectives de travail :

- formation professionnelle mécanique agricole : 20 détenus ;
- concession Briolet (menuiserie) : 50 à 100 détenus.

Activité des détenus au « camp sud » au 12 février 1987.

Détenus au travail dans l'établissement :	
- Ateliers Sicari	18
- Ateliers Briolet	16
- Service général	32
- Nettoyage des cours	3
- Etudiants	2
- Peinture 3	74
Détenus classés en chantier extérieur :	
- Régie agricole	33
- F.P.A. productions légumières	15
- Mairie de Mauzac	1
- Déboisements forêts (G.I.A.S.C.)	8
- Remise en état tribunal Bergerac	4
	61
Inoccupés :	
- Infirmerie, inaptes	6
- Non-demandeurs - refus	7
- Arrivants non-classes	3
- Pensionnés	4
- Demandeurs d'emploi	49
	69
Total	204 détenus

Perspectives de travail en chantier extérieur :

- parage de poireaux : 20.

- contrats culture : 30.

M. Garcia a conclu en soulignant que le centre de détention de Mauzac, soutenu par les élus locaux, constituait une véritable entreprise, intégrée à la région sur le plan économique par ses diverses activités :

- contrats de culture de la ferme avec des entreprises locales ou nationales (Caville, Desmartis, chambre d'agriculture de la Dordogne, office national de la chasse, etc.) ;

- achat de différents produits servant au fonctionnement courant de l'établissement dans le commerce local (alimentation, bâtiment, cantine des détenus...)

- projet d'implantation d'un incinérateur en collaboration avec les élus locaux (député et maire du canton) ;

- participation d'intervenants extérieurs dans la vie du centre (médecins, pharmaciens, instituteurs, professeurs de formation agricole, etc.).

De plus, a-t-il ajouté, le centre pénitentiaire représente, sur un plan social, un débouché non négligeable pour l'emploi dans la région : beaucoup de candidats justifiant leur intérêt pour cette administration, en faisant valoir qu'elle peut leur permettre « de vivre au pays ».

La délégation a ensuite entrepris de se transporter dans toutes les parties du « nouveau centre » de Mauzac. Elle a d'abord visité les bâtiments de détention qui présentent les particularités suivantes : ceux-ci se subdivisent en « unités de vie » de vingt-quatre cellules individuelles, chaque « unité » disposant de sa cantine et de sa salle de détente. Chaque détenu détient la clé de sa cellule et dispose donc de la liberté de s'isoler.

La délégation a ensuite visité le vaste terrain omnisports situé au centre du camp et la salle de spectacles ; elle s'est ensuite transportée dans la cuisine et a visité les réserves, la lingerie, la buanderie, la salle de classe, la bibliothèque, enfin le gymnase particulièrement bien équipé.

Elle s'est ensuite rendue à la menuiserie, à la serrurerie et dans les ateliers de travail ; elle a pu constater que les portes des ateliers restaient ouvertes toute la journée.

Les détenus disposent ainsi d'une grande liberté de mouvement dans le camp ; ils sont sollicités, par haut-parleur, à certaines heures, pour les activités éducatives ou récréatives ; des responsabilités importantes leur sont confiées dans le travail et les activités éducatives du centre.

Les sénateurs ont enfin visité les parloirs, le quartier cellulaire et la cour d'isolement, réservée aux détenus punis.

Tout au long de leur visite, ils se sont entretenus avec les détenus qui circulaient, avec une grande autonomie, à l'intérieur du camp (il a été indiqué aux sénateurs que les détenus n'étaient sollicités que trois fois par jour en particulier pour le déjeuner pour lequel ils disposaient d'une plage horaire étendue). Ceux-ci étaient manifestement conscients de bénéficier au centre de Mauzac de conditions de vie carcérales particulièrement exceptionnelles.

Après un déjeuner offert à l'Hôtel de la Poste par le maire de Mauzac, M. André Goustat, la délégation s'est transportée sur le domaine agricole et la ferme gérés par la régie industrielle des établissements pénitentiaires ; différentes productions sont réalisées à partir de la main-d'œuvre pénale (légumes, céréales, fruits, fleurs).

Les sénateurs visitèrent ensuite les bâtiments de détention du « camp sud » (204 détenus) situé sur la commune de Mauzac.

Ces bâtiments moins modernes évidemment que ceux du nouveau centre ne comprennent que des cellules individuelles qui sont apparues comme relativement confortables.

Les locaux sanitaires ont été jugés très bien entretenus, de même que les cabinets médical et dentaire qui disposent des moyens les plus modernes.

Après un bref moment de détente, durant lequel le président Charles de Cuttoli a vivement remercié M. Garcia pour toutes les facilités qu'il avait accordées aux sénateurs pour la visite du centre, la délégation est repartie vers Bergerac dont elle a décollé pour Paris à 17 h 50.

COMPTE RENDU
DE LA VISITE DE LA MAISON D'ARRET
DE PONTOISE

Mardi 17 février 1987.

Outre M. Félix Ciccolini, sénateur des Bouches-du-Rhône et vice-président de la commission des lois, qui la présidait, la délégation était composée de MM. Michel Dreyfus-Schmidt, sénateur du Territoire de Belfort et vice-président du Sénat, Alphonse Arzel, sénateur du Finistère et Michel Rufin, sénateur de la Meuse.

Arrivée à la maison d'arrêt de Pontoise à 10 heures, la délégation de la commission des lois fut accueillie par M. Gérard Lyon-Caen, président du tribunal de grande instance de Pontoise, M. Hubert Bonaldi, directeur régional de l'administration pénitentiaire, M. Orsoni, directeur de l'établissement et M. Penalva, sous-préfet de l'arrondissement.

M. Orsoni conduisit, tout d'abord, la délégation et les personnalités présentes dans un local administratif où il brossa un rapide tableau de la situation de la maison d'arrêt.

Il rappela tout d'abord que l'établissement, construit en 1882, avait une surface de 6.012 m².

Disposant de 93 places théoriques de détention, la maison d'arrêt de Pontoise accueille depuis quelques mois environ 400 détenus, ce qui signifie un taux d'occupation de 450 %, ce taux d'encombrement étant un des plus importants relevés dans notre parc pénitentiaire.

La population pénale de l'établissement est composée de 75 condamnés (généralement à une peine inférieure à une année d'emprisonnement) et de 331 prévenus (sur ce total, 11 sont des mineurs).

Sur le plan géographique, il a été indiqué que les détenus provenaient, pour l'essentiel, du département du Val-d'Oise ; à cet égard, M. Hubert Bonaldi, directeur régional, a précisé que le Val-d'Oise, département neuf de la région parisienne (il a été créé il y a vingt ans) ne disposait plus d'une infrastructure pénitentiaire adaptée à son échelle : la maison d'arrêt était en effet prévue, initialement, pour un département d'une superficie et d'une démographie plus faibles.

Les catégories d'infraction commises par les détenus concernent pour l'essentiel le trafic de stupéfiants, s'agissant des délits (petits et moyens « dealers ») et les viols et autres attentats aux mœurs s'agissant des crimes.

Le chef d'établissement a relevé que la maison d'arrêt connaissait un « turn-over » relativement rapide : 3 mois et 20 jours d'incarcération en moyenne pour les détenus coupables d'un délit ; 6 mois, 15 jours d'incarcération en moyenne pour les détenus criminels ; en ce qui concerne les mineurs, le temps moyen de détention subi à la maison d'arrêt est de 1 mois et 15 jours.

Pour encadrer ces quelque 400 détenus, la maison d'arrêt de Pontoise dispose de 53 surveillants (effectif réel : 58), 9 premiers surveillants, 2 surveillants chefs, 1 chef de travaux, 4 cadres adminis-

tratifs et 3 assistants sociaux. M. Orsoni a précisé qu'il n'existait que 9 surveillants en permanence dans l'établissement le jour.

Aux questions des sénateurs, il fut répondu que les sévices entre détenus étaient relativement rares (40 en 1986). Il fut encore précisé que 50 détenus suivaient des cours scolaires dispensés par 4 professeurs vacataires de l'éducation nationale ; par ailleurs, un moniteur de sport encadre les nombreux détenus (1/4 de l'effectif) qui s'adonnent à des activités sportives.

M. Orsoni a aussi précisé que le budget de fonctionnement de l'établissement avait été de 4,7 millions de francs en 1986 : 2,2 millions de francs étant consacrés à l'alimentation et le solde aux produits d'hygiène, d'habillement, aux dépenses de bureau, dépenses d'énergie et aux rémunérations de la main-d'œuvre. Il fut en outre indiqué qu'une subvention de 26.000 F du conseil général finançait l'association socio-culturelle de l'établissement.

Interrogés par M. Michel Dreyfus-Schmidt, MM. Bonaldi et Orsoni ont indiqué que le prix de journée (hors personnel de détention) revenait, à Pontoise, entre 130 F et 170 F par jour.

En réponse à une autre question des sénateurs, M. Orsoni a indiqué qu'une journée de détention se déroulait, en général, dans l'établissement de la manière suivante : réveil et petit déjeuner à 7 heures, promenade obligatoire à 8 heures par groupe de 20 détenus dans une des deux cours de l'établissement, déjeuner à 12 heures, promenade facultative à 13 heures, activités sportives et culturelles, le cas échéant, durant l'après-midi, dîner à 18 heures, remise en cellule à 19 heures (cellule de nuit) jusqu'à 7 heures du matin.

La délégation s'est ensuite transportée dans les bâtiments de détention. Elle a visité le quartier des mineurs (ils étaient alors 7 dans l'établissement) : ceux-ci, entièrement isolés des autres détenus, sont regroupés 2 ou 3 par cellule et disposent d'une assez large liberté d'aller et de venir : les cellules restant le plus souvent ouvertes. Les sénateurs ont pu s'entretenir avec quelques mineurs prévenus pour lesquels, rappelons-le, le temps moyen de détention à Pontoise ne dépasse pas en moyenne 1 mois et demi.

Les sénateurs se sont ensuite rendus dans l'une des cours de promenade. Ils ont pu remarquer qu'elle ne couvrait qu'une soixantaine de mètres carrés.

La délégation a ensuite visité les autres cellules : elle a constaté l'état de vétusté et de surencorement de celles-ci. Les cellules (9 mètres carrés en moyenne) initialement conçues pour accueillir 2 détenus en comportent souvent 6 (3 lits superposés de chaque côté d'un étroit couloir de séparation).

Interrogés par les sénateurs, de nombreux détenus ont fait état du caractère pénible sinon insupportable de la promiscuité dans laquelle ils

vivaient mais ont souligné l'amélioration que l'installation d'un téléviseur dans chaque cellule avait apporté à leurs conditions de vie carcérale.

Les sénateurs ont ensuite rencontré un professeur technique qui enseignait un groupe d'une dizaine de détenus ; cet enseignant a notamment indiqué que son activité portait souvent sur l'alphabétisation pure et simple des détenus volontaires ; la délégation a ensuite visité la bibliothèque de l'établissement, les salles de cuisine ainsi qu'une cellule de punition (le détenu puni ne bénéficiant ni de télévision, ni de cigarette).

Les sénateurs se sont, enfin, transportés à l'infirmerie. L'infirmière en chef leur a déclaré que la consommation de tranquillisants et de somnifères était importante chez les détenus : les instructions étant à cet égard de tenter de limiter progressivement les doses accordées malgré les demandes des détenus.

Vers 12 h 30, la délégation a quitté la maison d'arrêt pour la sous-préfecture de Pontoise où le préfet du département, M. Blondel avait prévu un déjeuner.

ANNEXE

**PROCÈS-VERBAL
DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE
DE LA MAISON D'ARRÊT
DE PONTOISE**

20 janvier 1987.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

FRESNES LE 20 JANVIER 1987

LE DIRECTEUR RÉGIONAL
A

de

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION RÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES
DE PARIS

1, avenue de la Division-Leclerc - BP 103 -
94267 94260x FRESNES Cedex

Télex : A.P. DR PAR 2020 35 F

Tél. (1) 43 50 30 83

N° 365 /S JF/JN

M. FAGGIANELLI - Poste 12

Monsieur le GARDE DES SCEAUX
MINISTRE DE LA JUSTICE
Direction de l'Administration Pénitentiaire
SECRETARIAT
247 rue Saint-Honoré - PARIS 1er

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE
21 JAN 1987
CABINET DU DIRECTEUR
ARRIVÉE

F. de R...

OBJET : Maison d'arrêt de PONTOISE
Commission de surveillance

REFER : Votre note du 25 Janvier 1984.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint deux exemplaires du procès-verbal de la commission de surveillance qui s'est réunie à la maison d'arrêt de PONTOISE le 7 Janvier 1987.

La commission a demandé plus particulièrement que soit étudiée avec attention l'augmentation des effectifs du personnel pour permettre l'amélioration des conditions de travail.

D'autre part, le problème de l'installation d'un centre de semi-liberté de 12 à 15 places a été soulevé sans qu'aucune solution ait été trouvée.

le Directeur Régional



Hubert P. Bonaldi
Hubert P. BONALDI

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

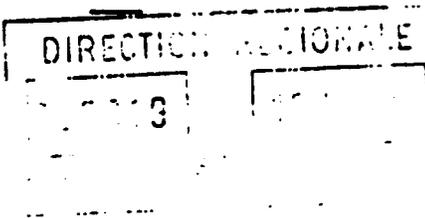
DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION

1er Bureau

Cergy-Pontoise, le **12 JAN. 1987**

**Réglementation et Polices
Administratives**

Affaire suivie par Melle MARCHAND
Poste tél 33.67



Le Préfet
Commissaire de la République
du Département du Val d'Oise

à

Monsieur le Directeur Régional
des Services Pénitentiaires
1, avenue de la Division Leclerc
94260 FRESNES CEDEX

OBJET : Commission de Surveillance de la Maison d'Arrêt de PONTOISE

P. J. : 1 procès-verbal.

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli le procès-verbal de la Commission de Surveillance de la Maison d'Arrêt de PONTOISE qui s'est réunie le mercredi 7 janvier 1987.

Four le Préfet
Commissaire de la République
du Département du Val d'Oise
Le Chef de Bureau

M-M. MARCHAND

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE 95010 CERGY PONTOISE CEDEX — TÉL 30.40.22.60

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION
DE SURVEILLANCE DE LA MAISON D'ARRÊT DE PONTOISE**

La commission de surveillance de la maison d'arrêt de Pontoise s'est réunie le mercredi 7 janvier 1987 sous la présidence de Monsieur le préfet commissaire de la République.

Etai^{ent} présents :

- Monsieur Lyon-Caen, président du tribunal de grande instance de Pontoise ;
- Monsieur Molnard, procureur de la République près le tribunal de grande instance ;
- Monsieur Lesclous, substitut chargé de l'exécution des peines ;
- Monsieur Faggianelli, directeur régional des services pénitentiaires ;
- Monsieur Wellers, représentant Monsieur le procureur général près la cour d'appel de Versailles ;
- Monsieur Despierres, vice-président chargé de l'application des peines ;
- Madame Delafollie, premier juge d'instruction ;
- Monsieur Le Loire, juge des enfants ;
- Maître Ronzeau, bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau du Val-d'Oise ;
- Maître Marcot, ancien bâtonnier ;
- Monsieur Tual, directeur départemental du travail et de l'emploi ;
- Monsieur Bernard, représentant Monsieur l'inspecteur d'académie ;
- Monsieur Andries, inspecteur à l'éducation nationale ;
- Monsieur Maireau, conseiller pédagogique chargé de l'adaptation et de l'intégration scolaires ;
- Monsieur Rousseau, représentant Monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie interdépartementale ;
- Madame Gaya, représentant Monsieur le président de la chambre des métiers ;
- Madame Benon, directeur départemental de l'action sanitaire et sociale ;
- Madame Cavillon, présidente du comité de la Croix-Rouge française de Pontoise accompagnée de Monsieur Cavillon ;
- Madame Farge, présidente de l'association de réinsertion sociale ;
- Monsieur Bisson, association Esperer 95 ;
- Madame Savage, M.I.S. ;
- Mademoiselle Marchand, chef du bureau de la réglementation et des polices administratives du Val-d'Oise.

Monsieur le préfet remercie les membres de la commission pour leur présence et donne la parole à Monsieur Orsoni, chef de l'établissement.

Monsieur Orsoni donne lecture du bilan de l'année 1986.

Le bilan de l'année 1986 qui est présenté aujourd'hui à la commission de surveillance de la maison d'arrêt de Pontoise, s'établit comme suit :

Le nombre des incarcérations enregistrées durant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre est en légère progression par rapport à l'année précédente. Le total des entrées se chiffrait à 1.124 pour 1985. Au 31 décembre dernier, il était de 1.155, répartis comme suit : 984 prévenus, 171 condamnés dont 540 primaires et 615 déjà condamnés.

L'effectif moyen était au 31 décembre de 341, soit un taux d'occupation de 370 % en moyenne. Il a pu être maintenu à ce chiffre par le transfèrement de 476 détenus qui ont été dirigés depuis le 1^{er} janvier sur d'autres établissements de la région parisienne.

Le nombre de détenus libérés a été de 528.

L'effectif le plus élevé a été enregistré le 9 décembre dernier avec 403 détenus, portant le taux d'occupation à 433 %.

L'effectif le plus faible a été enregistré le 23 avril 1986, il était ce jour-là de 306 détenus. Taux d'occupation : 329 %.

L'effectif était au 31 décembre de 378 détenus, ainsi répartis :

321 prévenus, soit : 11 mineurs de moins de 18 ans,
54 de 18 à 21 ans,
86 de 21 à 25 ans,
170 de plus de 25 ans ;

57 condamnés, soit : 1 mineur,
16 de 18 à 21 ans,
18 de 21 à 25 ans,
22 de plus de 25 ans.

Durée moyenne de la détention provisoire pour les mineurs, procédure correctionnelle : 3.393 jours, soit 1 mois 15 jours.

Durée moyenne de la détention provisoire pour les mineurs, procédure criminelle : 1.082 jours soit 2 mois 15 jours.

Durée moyenne de la détention provisoire pour les adultes, procédure correctionnelle : 93.789 jours soit 3 mois 20 jours.

Durée moyenne de la détention provisoire pour les adultes, procédure criminelle : 25.961 jours soit 6 mois 15 jours.

La date d'écrou de celui le plus anciennement incarcéré, présent à l'établissement : 19 janvier 1984.

La date d'écrou du mineur le plus anciennement incarcéré, présent à l'établissement : 11 juin 1985.

100 mineurs ont été écroués depuis le 1^{er} janvier 1986, dont 55 de moins de 16 ans.

La moyenne d'âge des adultes incarcérés au cours de l'année était de 25 ans, celle des mineurs de 15 ans.

Nombre de procédures correctionnelles adultes : 920. Mineurs : 87.

Nombre de procédures criminelles adultes : 135. Mineurs : 13.

Le nombre total de journées de détention : 124.225.

Les détenus incarcérés pendant l'année 1986, l'ont été pour les délits suivants :

- vol simple : 255 ;
- vol avec violence : 146 ;
- vol par effraction et en réunion : 206 ;
- infraction à la législation sur les stupéfiants : 192 ;
- usage de faux : 116 ;

- recel : 30 ;
- viol : 47 ;
- vol à main armée : 32 ;
- attentat à la pudeur : 15 ;
- assassinat, meurtre : 27 ;
- homicide volontaire : 19 ;
- blessures volontaires : 23 ;
- séjour irrégulier : 21 ;
- abandon de famille : 12 ;
- desertion : 7 ;
- incendie volontaire : 2 ;
- non-assistance à personne en danger : 5.

La surpopulation élevée oblige à placer les détenus par 3, 4 et même 6 dans la même cellule.

Le nombre des détenus étrangers incarcérés du 1^{er} janvier au 31 décembre était de 293. Leur nationalité se répartissait comme suit :

Algérienne	85	Togolaise	1
Marocaine	56	Pakistanaise	5
Tunisienne	16	Sri Lankaise	6
Espagnole	5	Polonaise	2
Italienne	9	Ivoirienne	2
Portugaise	36	Ghanéenne	1
Yougoslave	6	Nigérienne	3
Sénégalaise	12	Indienne	2
Congolaise	3	Anglaise	4
Turque	4	Bulgare	2
Maliennne	9	Zairoise	9
Centrafricaine	12	Albanaise	1
Camerounaise	4	Roumaine	2
Guinéenne	1	Jamaïcaine	1
Cambodgienne	2	Israélienne	3

Détenus ayant bénéficié en 1986 :

- de la libération conditionnelle : 6 ;
- de la réduction de peine : 170 ;
- d'un placement en semi-liberté : 30 ;
- de permissions de sorties ordinaires du milieu fermé : 8 ;
- de permissions de sorties des semi-libres : 105.

Nombre de toxicomanes incarcérés : 350.

34 détenus se sont automutilés dont 10 à différentes reprises.

25 détenus ont été transportés au C.H.U. de Pontoise, 23 ont été réintégrés à l'établissement après les soins, 2 ont été transportés à l'hôpital de Fresnes.

31 détenus ont déclaré faire la grève de la faim. La durée, variable, est généralement très courte. Dans la plupart des cas, les détenus tentent ainsi d'influencer les juges et les magistrats de leurs décisions.

Le nombre d'audiences accordées par le chef d'établissement aux détenus est de : 1.794.

L'ordre et la discipline en détention ont été maintenus dans des conditions satisfaisantes.

Le nombre d'incidents disciplinaires a été de 425.

Les décisions prises ont été les suivantes :

- punitions de cellule : 241 totalisant 1.875 jours ;
- punitions de cellule avec sursis 180 totalisant 988 jours ;
- renvoyés : 14 ;
- réprimandés : 28 ;
- autres décisions : 89.

Les motifs d'indiscipline sont les suivants :

- menaces, incorrections envers le personnel : 90 ;
- refus d'obéissance : 72 ;
- sévices et VVF à l'encontre des détenus : 40 ;
- dégradations, chahut et autres motifs : 220.

Le nombre de punitions de cellule avec sursis révoqué a été de 3.

Les incidents provoqués par les semi-libérés :

- non-réintégration : 4 ;
- réintégration en état d'ébriété : 3 ;
- sortie de courrier : 1 ;
- bagarre : 1 ;
- rentrée de drogue : 1.

Le nombre de parloirs familles, au cours de l'année 1986 a été de 4.339, 10.404 détenus ont été visités, les visiteurs ont été au nombre de 18.583.

Le niveau d'instruction des personnes incarcérées à l'établissement est pour la moitié d'entre elles relativement bas. Il se répartit approximativement comme suit :

- 8,31 % sont illettrés ;
- 28,23 % savent lire et écrire ;
- 10,39 % ont déclaré être titulaires d'un B.E.P. ou du C.E.P. ;
- 10,56 % ont déclaré être titulaires du B.E.P.C. ;
- 20,17 % ont fait des études secondaires ;
- 5,37 % ont déclaré être titulaires du B.A.C. ;
- 3,12 % ont fait des études supérieures ;
- 20,95 % ont déclaré être titulaires d'un C.A.P.

Un instituteur de l'Education nationale, spécialisé dans l'enseignement des inadaptés sociaux, est détaché à temps complet à l'établissement. Son action plus particulièrement exercée auprès des mineurs, s'étend également aux adultes qui préparent l'examen du brevet des collèges ou le C.A.P. d'électricité.

Six détenus ont été reçus au C.E.P. Sur les vingt-sept détenus qui ont suivi la formation en électricité, deux ont passé avec succès les épreuves du C.A.P.

Auprès des adultes interviennent également quatre enseignants de l'Education nationale, dans le cadre de la formation continue ou de la formation professionnelle. Ils enseignent les matières suivantes :

- français, histoire, géographie ;
- anglais ;
- électronique, dessin industriel ;
- électricité.

Une formatrice de l'association F.A.I.R.E. assure l'alphabétisation et prépare les jeunes détenus à une réinsertion sociale et professionnelle.

Deux visiteurs de prison, pédagogues de leur état, enseignent le français et les mathématiques. Un autre, moniteur d'auto-école, dispense des cours de code.

Quatre membres du G.E.N.E.P.I. sont intervenus jusqu'au mois de juin dernier, à raison chacun de deux heures par semaine. D'autres interviendront à nouveau en début d'année 1987.

Les cours dispensés à l'établissement durant l'année scolaire 1985-1986 ont été suivis par environ 30 % de la population pénale. Bien que la très grande mobilité des personnes incarcérées rende difficile l'action entreprise, il n'est pas rare de constater que certains détenus profitent pleinement de ces cours et font de rapides progrès, dès qu'ils ont réalisé que l'accès à la connaissance développe leur niveau culturel, et peut avec les acquis dont ils ont su profiter, permettre plus facilement leur réinsertion dans la société.

La maison d'arrêt de Pontoise est centre d'examen.

Au cours de l'année scolaire 1985-1986, l'action menée auprès des mineurs par l'instituteur affecté à temps complet, s'est orientée également vers une initiation à l'informatique qui, semble-t-il, donne de bons résultats, en suscitant chez le jeune détenu un désir de créer, d'analyser et de résoudre les difficultés rencontrées.

Un surveillant, ayant l'emploi d'éducateur exerce à plein temps son action auprès des mineurs.

Dans le cadre des activités extra-scolaires, un surveillant moniteur de sport organise quotidiennement des séances sportives pour les adultes.

Une éducatrice de l'administration pénitentiaire gère avec les travailleurs sociaux, la bibliothèque et la vidéothèque de l'établissement. Ils animent différentes activités en détention : théâtre, musique, atelier de bricolage et maquettisme, atelier de photos.

Le nombre total de visiteurs de prisons agréés à l'établissement est de : 34.

Les travaux réalisés ou en cours de réalisation sont ainsi répartis :

- liaisons spécialisées ;
- aliment de la sècheuse repasseuse ;
- installation du chauffage dans la salle polyvalente ;
- réfection de la fenêtre dans la salle polyvalente ;
- aménagement d'un abri pour les deux roues ;
- aménagement d'un vestiaire pour les détenus ;
- réfection du poste de garde ;
- remise en état de l'infirmerie ;
- remise en état de la cuisine ;
- réfection du sol au sous-sol ;
- réfection de la classe des mineurs ;
- création de la salle d'attente des mineurs.

Liste du matériel et outillage acquis :

- un nettoyeur à haute pression ;
- outillage pour la perceuse ;
- outillage pour la maçonnerie ;
- un combiné six fonctions ;
- une perceuse à colonne ;
- une scie à ruban ;
- un conteneur isotherme ;
- une table de travail ;
- un four à air pulsé ;
- outillage divers ;
- un bac plonge ;
- une table de travail ;
- bacs mobiles ;
- une sècheuse repasseuse ;
- un transpalette ;
- petit matériel ;
- une calculatrice ;
- une machine à écrire.

Liste des travaux d'entretien et de rénovation proposés au titre du budget 1987 :

- réfection de l'installation électrique ;
- création d'un sas à la porte d'entrée ;
- concertina mur de ronde ;
- création d'un sas à la porte du hall ;
- entretien des bureaux des services administratifs ;
- serrures des portes de cellule ;
- réfection des égouts ;
- réfection des conduits de cheminées ;
- réfection des cours de promenade des mineurs ;
- couverture des cours de promenade du grand quartier ;
- construction de deux salles d'attente ;
- réfection de la porte du sas communiquant avec le tribunal de commerce ;
- aménagement de passerelles au grand quartier et au quartier mineurs ;
- aménagement d'une salle de réunion ;
- création d'un garage ;
- réfection du sol de la salle polyvalente ;
- installation au sous-sol de trois douches ;
- réfection des peintures dans l'ensemble de la détention ;
- aménagement d'un placard dans la buanderie.

Liste du matériel, de l'outillage et du mobilier demandés au titre du budget 1987 :

- un échafaudage avec stabilisateurs (hauteur : 8 m) ;
- une tronçonneuse à fraise ;
- un touret à meuler ;
- une meuleuse d'angle avec accessoires ;
- une scie sauteuse à bois avec accessoires ;
- une ponceuse vibrante ;

- un rabot électrique ;
- une défonceuse à bois avec accessoires ;
- un perforateur HILTI T.E 22 avec accessoires ;
- une cintruse tube cuivre virax ;
- une chambre froide ;
- une éplucheuse à légumes ;
- une table centrale ;
- une table mobile ;
- une armoire pour stérilisation des couteaux.

L'administration pénitentiaire a fait l'acquisition d'un pavillon au 11, rue Petit-de-Coupray à Pontoise, pour y loger le chef d'établissement. L'appartement libéré, permettra après quelques aménagements, l'installation des bureaux des services administratifs.

La nourriture est dans son ensemble, appréciée des détenus. Elle est abondante, variée et bien préparée. Les témoignages des détenus l'attestent.

Le service de santé.

Deux médecins généralistes, les docteurs Devois et Masson assurent chacun 305 vacations d'une heure. Ils interviennent l'un et l'autre deux fois par semaine.

Les soins dentaires sont assurés par le docteur Tournaire, stomatologue, une fois par semaine.

Le dépistage antivenérien est effectué par les infirmières du dispensaire, un jour par semaine.

Le camion radiographique de la caisse régionale de sécurité sociale a effectué six fois dans l'année le dépistage antituberculeux.

Les prescriptions des docteurs Devois et Masson, relatives aux spécialistes s'effectuent à l'hôpital de Fresnes.

Un médecin dermatologue, vénérologue, le docteur Carteau, effectue une visite hebdomadaire. Le dépistage mental est assuré par le service du docteur Bitoun. Deux médecins psychiatres, le docteur Bruneaud et le docteur Rousselot assurent une visite hebdomadaire. Une psychologue qui fait partie de l'équipe intervient une fois par semaine.

Les soins médicaux sont donnés chaque jour par Mmes Vantelon et Ledos, infirmières de la Croix-Rouge, toutes les deux à mi-temps.

Elles assurent également le secrétariat médical et préparent la distribution des barbituriques.

Le problème des soins médicaux pendant le week-end n'a pas trouvé de solution. Faute de médecins de service, il est fait appel au S.A.M.U. en cas d'urgence.

Le travail pénitentiaire.

Il occupe 98 détenus, 48 sont employés au service général, 50 travaillent pour le compte des concessionnaires qui sont au nombre de trois.

Un détenu travaille au palais de justice.

Le salaire moyen d'un détenu employé au service général est de 350 F. Le plus élevé est de 1.020 F, le plus faible de 30 F.

Le salaire moyen d'un détenu employé par les établissements Coste est de 350 F. Le plus élevé est de 800 F, le plus faible de 150 F.

Le salaire moyen d'un détenu employé par les établissements Caillau est de 600 F. Le plus élevé est de 750 F, le plus faible de 100 F.

Le salaire d'un détenu employé par la société M. R. Sérigraphie est de 300 F. Le plus élevé est de 1.284 F, le plus faible de 115 F.

Le travail fourni par les concessionnaires consiste dans la fabrication d'attaches à bouchons, le montage de colliers de serrage, le contrôle et l'ensachage de joints et la fabrication de petits drapeaux.

Les demandes des détenus ne peuvent être satisfaites en raison du manque de travail, mais qu'en même il y en aurait, qu'il serait impossible de les faire travailler tous, en raison de l'importante surpopulation de l'établissement.

Etat du personnel.

Le comportement de la majeure partie des fonctionnaires est remarquable. A l'exception d'un petit noyau, ils font tous preuve d'une grande disponibilité et d'un excellent esprit d'équipe.

L'effectif des surveillants qui en cours d'année a été porté de 53 à 58, est à nouveau en diminution. Il est à ce jour de 53 agents.

En cours d'année il a été créé un poste de service de nuit, portant le nombre de surveillants de 4 à 5, un poste d'assistant social, un poste de commis, un poste d'éducateur.

Néanmoins l'effectif est nettement insuffisant. Pour que le personnel puisse travailler dans des conditions satisfaisantes, pour renforcer la sécurité et permettre le développement de la semi-liberté, il est nécessaire que l'affectation de 12 surveillants intervienne le plus rapidement possible.

Il faudrait en outre :

- 2 surveillants-chefs pour retrouver l'effectif initial de 4 ; actuellement le nombre de cette catégorie de gradés est de deux ;
- 4 premiers surveillants, leur nombre actuel de 9 est insuffisant ;
- 2 secrétaires d'administration et d'intendance. Le fonctionnaire qui occupait l'un de ces deux postes a été muté en septembre 1984 et depuis n'a pas été remplacé ;
- 1 éducateur, le poste a été créé mais non pourvu ;
- 1 chef de travaux. Le seul actuellement en poste ne parvient pas à suivre les nombreux chantiers de réfection et d'entretien en cours ;
- 1 infirmière. La création d'un second poste à temps plein s'avère indispensable face à l'important volume de travail occasionné par un surpeuplement particulièrement élevé et constant.

Dans leurs rapports avec les fonctionnaires de la maison d'arrêt toutes les autorités et les représentants des organismes ici présents, ont au cours de l'année écoulée, fait preuve à leur égard de toute la compréhension qui a été ressentie comme une preuve de confiance et d'estime.

Ils vous manifestent toute leur gratitude.

Monsieur le préfet remercie Monsieur le chef d'établissement pour la qualité de ce bilan très complet et attire l'attention des membres de la commission sur l'enrichissement qui existe entre ce bilan et celui de l'année 1985 avec de nouvelles rubriques telles que celle concernant la ventilation des délits qui ont conduit à la détention.

M. Orsoni précise que les crédits alloués pour l'année 1986 étaient de :

- 4.707.223,27 F pour les crédits de fonctionnement ;
- 7.430.981 F pour la masse salariale ;
- 823.416 F pour les cotisations sociales.

Monsieur Rousseau demande des précisions concernant l'insuffisance de personnel.

M. Faggianelli répond que ce problème est dû à des restrictions budgétaires. Néanmoins, 13 agents supplémentaires sont prévus à la maison d'arrêt de Pontoise mais il est actuellement impossible de savoir à quelle date ils seront effectivement présents.

M. Faggianelli précise qu'il existe également des problèmes compte-tenu du recrutement complexe des agents de l'administration pénitentiaire. Les effectifs de la maison d'arrêt de Pontoise devraient atteindre 64 ou 65 agents.

Monsieur Ronzeau rappelle une délibération de l'ordre des avocats du 21 mars 1983 qui faisait suite à une réunion de la commission de surveillance de la maison d'arrêt de Pontoise du 14 janvier 1983 où l'on avait déjà constaté une surpopulation importante de la maison d'arrêt de Pontoise. Cette délibération exigeait déjà la construction d'une nouvelle maison d'arrêt.

Monsieur Ronzeau estime que les conditions de détention se dégradent toujours plus et qu'elles ne sont pas dignes d'un pays civilisé. L'ordre des avocats a décidé d'alerter d'une manière solennelle les pouvoirs publics sur ce problème. En effet, il semble que le projet n'ait pas évolué depuis quatre ans.

Monsieur Ronzeau précise qu'il a l'intention d'organiser une réunion exceptionnelle de l'ordre des avocats sur ce sujet.

Monsieur le préfet explique qu'il est exact que l'établissement de Pontoise détient un record au sujet de la surpopulation et de la vétusté des bâtiments.

Monsieur le préfet constate que nos concitoyens se sont peu intéressés aux prisons. Une prise de conscience collective doit se faire dans l'opinion publique mais également à l'échelon local. Les élus de la ville nouvelle de Cergy ont accepté récemment le projet d'une nouvelle maison d'arrêt.

Monsieur le préfet rappelle que le ministère de la justice s'est porté acquéreur d'un terrain depuis déjà vingt ans. Fin 1984, il semblait que le projet pourrait se concrétiser, d'autant plus que la maison d'arrêt de Pontoise était classée dans les opérations prioritaires.

Depuis une nouvelle orientation s'est produite.

Le Gouvernement envisage d'une part de poursuivre les travaux d'entretien des bâtiments existants et d'autre part de confier la construction et même la gestion des nouvelles maisons d'arrêt au secteur privé.

Monsieur le préfet précise que ces questions sont actuellement débattues mais que le projet de la nouvelle maison d'arrêt de Pontoise reste prioritaire.

Messieurs Fagganelli et Moinard confirment les propos de Monsieur le préfet.

Monsieur le préfet explique que dans la situation actuelle, les chantiers de jeunes détenus pourraient constituer une solution temporaire à cette maison d'arrêt.

Monsieur le préfet précise qu'une réunion s'est déjà déroulée sur cette question en liaison avec les maires des communes concernées et Monsieur Orsoni.

Monsieur le préfet lance un appel aux membres de la commission pour constituer de telles expériences d'une manière concrète, d'autant plus qu'il y a un temps de réalisation à respecter pour la construction d'une nouvelle maison d'arrêt de Pontoise et qu'en tout état de cause, cette construction ne sera pas réalisée pour 1988.

Or, cette année les effectifs ont subi une augmentation de 12,5 %, et ce qui frappe davantage encore c'est l'augmentation de 14 % du nombre de jours de détention.

D'autre part, l'augmentation du nombre de prévenus (85 % en 1986 ; 79 % en 1985) et de la durée moyenne de détention est assez inquiétante.

Monsieur le préfet souhaite savoir quelle perspective se dessine actuellement.

Monsieur Lyon-Caen fait plusieurs observations sur le bilan présenté.

Les chiffres présentés ne sont pas le reflet d'une image fidèle de la juridiction de Pontoise. En effet toutes les personnes condamnées par le tribunal correctionnel de Pontoise ne sont pas détenues à la maison d'arrêt de Pontoise, mais de nombreux condamnés doivent être répartis dans l'ensemble des établissements de la région parisienne compte tenu de la surpopulation carcérale. De plus, la priorité est faite à l'incarcération des prévenus dans leur région d'origine par rapport aux condamnés.

Il est impossible de prévoir les perspectives et cela pour de nombreuses raisons, telles que :

- la criminalité avec la différence qui existe entre la criminalité réelle et la criminalité constatée qui varie avec les effectifs de police et de gendarmerie ;
- le pouvoir de régulation du procureur de la République.

Monsieur Moirard intervient pour expliquer qu'une politique pénale ne se fait pas par rapport à la capacité d'une maison d'arrêt.

De ce fait, il est impossible de déterminer l'évolution future d'autant plus que le secteur de Pontoise n'a pas encore une population stabilisée.

Le parquet traite 200.000 procès-verbaux par an dont 110.000 d'auteurs inconnus, il y a 10 à 15 % de poursuites et 90 % sont classées. Ceci entraîne 10.000 jugements correctionnels qui n'entraînent pas toujours des condamnations.

Monsieur le préfet remercie Monsieur le président et Monsieur le procureur pour leurs informations intéressantes et importantes.

Monsieur le préfet remarque que si le nombre d'incarcérations est stable, le nombre de journées est de plus en plus important.

Monsieur Ronzeau explique que les peines de substitution devraient être davantage utilisées par le parquet, ce qui permettrait à ce dernier de prendre en considération certains éléments de la vie carcérale (surpopulation, promiscuité) surtout lorsqu'il s'agit de mineurs.

Monsieur le préfet précise que ce problème se situe donc au niveau du prononcé de la peine et rappelle l'indépendance de la justice.

Monsieur le préfet demande à Monsieur Orsoni s'il ressent un changement dans la silhouette des détenus ; transformation qui pourrait provenir de la présence plus importante de certaines nationalités par rapport à d'autres ;

- de la toxicomanie ;
- des conditions sanitaires.

Monsieur Orsoni explique que la présence de détenus de nationalités différentes ne lui pose pas de problème particulier, la toxicomanie concerne 30 % des détenus.

Lors de leur arrivée, on leur propose un traitement de remplacement pour les aider à supporter l'état de manque dans lequel ils se trouvent.

Monsieur Lyon-Caen tient à préciser que la situation de la maison d'arrêt de Pontoise est intolérable mais qu'au sujet du fonctionnement 3 points sont positifs :

- l'accueil des familles qui se fait d'une manière remarquable et est très bien organisé avec un système de rendez-vous et un local aménagé pour recevoir les familles ;
- les efforts faits pour réaliser des travaux matériels dans l'établissement avec des moyens limités ;
- l'atmosphère générale qui est aussi satisfaisante que possible, en dépit de la surpopulation.

Monsieur Lyon-Caen explique qu'un nouvel établissement ne pourra fonctionner avant 1990 et qu'il est urgent d'envisager les mesures qu'il est possible de prendre dans l'attente d'une nouvelle maison d'arrêt.

Le développement de la semi-liberté dont pourraient bénéficier environ 12 détenus, alors qu'actuellement les conditions de fonctionnement de l'établissement n'en permettent le bénéfice que pour 5 détenus.

Il faudrait envisager l'ouverture d'un petit centre de semi-liberté.

Le développement du travail pour les détenus doit être étudié d'une manière plus concrète car il semble que certains employeurs pourraient être intéressés par la spécificité du travail dans cet établissement.

Monsieur Andries aborde le problème des difficultés que rencontrent les détenus qui suivent un enseignement pour pouvoir s'isoler pour un travail personnel.

Monsieur Andries demande s'il ne serait pas possible de regrouper ces détenus dans les mêmes cellules.

Monsieur Orsoni répond que ceci est impossible pour des raisons de sécurité, mais envisage de les réunir dans la journée dans une salle d'activités et ceci d'une manière régulière.

Monsieur Despieres demande s'il est prévu d'améliorer les locaux des services sociaux.

Monsieur Orsoni confirme que ceci est prévu.

Plus personne n'ayant d'observations à formuler, la séance est alors levée.

Le préfet,
commissaire de la République
du département du Val-d'Oise :

Pierre Blondel.

COMPTE RENDU
DE LA VISITE DE LA MAISON D'ARRÊT
DE BOIS-D'ARCY

Mardi 17 février 1987.

Sous la présidence de M. Félix Ciccolini, vice-président de la commission des lois et composée de MM. Dreyfus-Schmidt, Alphonse Arzel et Michel Rufin, la délégation s'est rendue à la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy.

Elle y a été accueillie à 15 heures par M. Hubert Bonaldi, directeur régional de l'administration pénitentiaire et par M. Charvet, directeur de l'établissement.

La délégation s'est tout d'abord rendue dans les bâtiments de détention réservés aux détenus adultes puis dans le quartier des « jeunes ».

Les sénateurs ont constaté le caractère très moderne de l'établissement même si les cellules, prévues initialement pour être « individuelles », accueillent en général trois détenus.

Les membres de la délégation se sont entretenus avec un certain nombre de détenus, en particulier dans le quartier des jeunes, complètement isolé des autres périmètres de détention, conformément aux dispositions du code de procédure pénale.

La délégation a ensuite visité la vaste salle de sport, parfaitement équipée, de l'établissement : elle a traversé les cuisines et la buanderie avant de se transporter dans les ateliers où la population pénale travaille pour des sociétés concessionnaires.

Les sénateurs ont pu converser avec des détenus « au travail » ; ils ont assisté à toutes les opérations de montage et de conditionnement de jouets miniatures (petites automobiles « Solido ») ainsi qu'à des opérations d'emballage de produits de toilette.

La détention a été enfin conduite dans le bureau de M. Charvet, chef d'établissement, qui leur a exposé la situation de la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy. Inauguré en 1980, cet établissement très moderne a coûté 232 millions de francs (actualisation 1987) pour 541 places théoriques, soit 428.835 F la place de détention. Le prix de journée 1985 a été évalué à 113,13 F (équipement exclu), étant précisé que l'établissement est occupé à 300 % ; ramené à un taux d'occupation de 100 % et compte tenu de la masse et de la rigidité des coûts fixes (83 % du total), le coût de la journée de détention serait de 250 F.

En réponse aux questions des sénateurs, M. Charvet a notamment souligné que, *maison d'arrêt des Yvelines* desservant en particulier Nanterre et Versailles, l'établissement qu'il dirigeait connaissait un taux de surencombrement important.

Initialement, sur les 481 cellules construites, 460 devaient être individuelles : l'effectif carcéral étant de 1.490 prévenus et condamnés (l'effectif maximum atteint a été de 1.543 détenus), la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy a été contrainte de transformer la plupart des cellules individuelles en cellules collectives de trois détenus.

Le directeur de l'établissement a ajouté qu'à partir de 1.480 détenus, il était contraint d'ajouter un quatrième détenu dans les cellules de trois.

M. Charvet a souligné que 70 % des détenus de son établissement étaient des prévenus (il a, à cet égard, relevé que, s'agissant de criminels, la durée de détention préventive avant la comparution devant la cour d'assises était en moyenne de deux ans et demi), les 30 % restants étant constitués de 450 condamnés (250 à une peine de moins d'un an d'emprisonnement et 200 à une peine supérieure à une année).

S'agissant des incidents entre détenus, le chef d'établissement a déclaré qu'ils étaient, dans l'ensemble, rares ; il a cependant relevé qu'un viol, commis dans une cellule de trois détenus, avait été, récemment, constaté.

Toujours en réponse aux sénateurs, M. Hubert Bonaldi a, enfin, estimé que la presse avait considérablement exagéré l'importance du phénomène du SIDA dans les établissements pénitentiaires.

La délégation a vivement remercié MM. Bonaldi et Charvet pour l'accueil qui leur avait été réservé ; elle a regagné le Sénat vers 18 h 30.

ANNEXE

**RAPPORT D'ACTIVITE 1986
DE LA MAISON D'ARRET
DE BOIS-D'ARCY**

15 décembre 1986.

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA MAISON D'ARRET DES YVELINES

Commission de surveillance du 15 décembre 1986.

Historique :

20-10-1975 : Début des travaux de construction.

04-06-1979 : Prise de service du directeur.

15-11-1979 : Arrivée des premiers détenus.

04-02-80 : Ouverture officielle de l'établissement.

L'établissement est une maison d'arrêt qui reçoit des personnes prévenues ou condamnées des juridictions de Versailles et de Nanterre.

A l'origine, sa vocation était celle d'un centre de détention régional devant regrouper les condamnés de la région parisienne.

Architecture :

Surface totale de l'empire du domaine	140.000 m ²
Surface au sol des bâtiments	21.063 m ²
Surface totale cumulée des planchers	35.000 m ²
Longueur du mur d'enceinte	1.276 m

La maison d'arrêt des Yvelines comprend :

- 1 bâtiment administratif ;
- 2 bâtiments - 3 étages - Détention « jeunes détenus » ;
- 4 bâtiments - 4 étages - Détention « adultes » ;
- 2 ateliers ;
- 1 gymnase ;
- 1 amphithéâtre ;
- 1 restaurant pour le personnel ;
- 1 bâtiment logements de fonction.

Greffes judiciaires.
Effectif de la population pénale au 1^{er} décembre 1986.

Effectif	Au 1 ^{er} janvier 1985	Au 1 ^{er} décembre 1985	Au 1 ^{er} décembre 1986
Théorique	1.030	1.030	1.030
Réel	1.352	1.432	1.510

Evolution de la population pénale.

Mois	Année	Années					
		1981	1982	1983	1984	1985	1986
Janvier		1.131	992	1.167	1.243	1.352	1.406
Février		1.258	1.028	1.214	1.276	1.309	1.473
Mars		1.236	1.040	1.183	1.290	1.332	1.464
Avril		1.275	1.105	1.234	1.298	1.460	1.514
Mai		1.272	1.108	1.284	1.339	1.435	1.468
Juin		1.130	1.140	1.327	1.279	1.393	1.473
Juillet		1.030	1.114	1.275	1.298	1.350	1.430
Août		830	992	1.202	1.259	1.224	1.419
Septembre		894	1.014	1.169	1.314	1.186	1.412
Octobre		916	1.016	1.256	1.345	1.269	1.396
Novembre		959	1.082	1.217	1.342	1.393	1.480
Décembre (au 1 ^{er} décembre 1986) ...		1.009	1.176	1.246	1.418	1.432	1.510
Moyenne annuelle		1.078	1.067	1.231	1.308	1.344	1.453

Remarques :

- on constate que l'effectif a dépassé le seuil de 1.500 détenus au mois d'avril et au mois de décembre 1986 ;
- la moyenne annuelle est en constante augmentation depuis 1981.

Effectif de la population pénale.

Répartition par catégorie au 8 décembre 1985 :

Effectif total	1.472
- prévenus	1.017 (69,09 %)
- condamnés moins d'un an	244
- condamnés plus d'un an	184
- réclusion criminelle 5 à 10 ans	18
- réclusion criminelle 10 à 20 ans	8
- réclusion criminelle à perpétuité	1

Répartition par tribunaux :

- prévenus : 1.017.

Juridictions	Nombre	Pourcentage
T.G.I. de Nanterre	528	52,91
T.G.I. de Versailles	441	43,36
Autres juridictions	38	3,73
Total	1.017	100

- condamnés : 455.

Juridictions	Moins de 1 an	Plus de 1 an	R.C. 5 à 10 ans	R.C. 10 à 20 ans	R.C.P.	Total	Pourcentage
T.G.I. Nanterre	117	61	5	4	-	187	41,10
T.G.I. Versailles	95	91	7	2	1	196	43,08
Autres juridictions	32	32	6	2	-	72	15,82
Total	244	184	18	8	1	455	100

Total détenus par juridiction au 8 décembre 1986.

Juridictions	Prévenus	Condamnés	Total	Pourcentage
T.G.I. de Nanterre	538	187	725	49,25
T.G.I. de Versailles	441	196	637	43,27
Autres juridictions	38	72	110	7,48
Total	1.017	455	1.472	100

Nationalité des détenus au 1^{er} octobre 1986.

Rappel effectifs : 1.396.
 - français : 908 ;
 - étrangers : 487 (34,90 %) ;
 - apatrides : 1.

Etrangers.

Origines	Nombre	Pourcentage Population pénale	Pourcentage population étrangère
Europe	69	4,95	14,18
Asie	49	3,51	10,06
Amérique	3	0,22	0,62
Afrique	366	26,22	75,14
Total	487	34,90	100

**AMÉNAGEMENT DES PEINES
 DU 1^{er} JANVIER 1986 AU 1^{er} DÉCEMBRE 1986**

Permissions de sortir.

Année	Cas examinés	Permissions accordées	Echecs
1985	407	182	2
1986	494	238	3

Libérations conditionnelles.

Année	Cas examinés		Libérations conditionnelles proposées		Libérations conditionnelles accordées	
	Moins de 3 ans	Plus de 3 ans	Moins de 3 ans	Plus de 3 ans	J.A.P.	D.M.
1985	684	41	»	10	121	1
1986	664	30	»	6	145	»

Réductions de peines.

Année	Cas examinés	Réductions accordées	Admission en semi-liberté
1985	1.174	1.152	51
1986	1.611	1.583	37

Incidents.

Nature	1983	1984	1985	1986 au 9 décembre	Total
Actes d'automutilation	38	80	90	32	240
Grèves de la faim	23	28	24	19	94
Suicides	1	2	3	2	8
Total	62	110	117	53	342

SERVICE MEDICAL

Equipements :

- 1 cabinet dentaire ;
- 1 cabinet O.R.L. ;
- 1 cabinet O.P.H. ;
- 1 salle radiologie ;
- 1 salle kinésithérapie.

Personnel :

- 2 médecins généralistes ;
- 2 internes ;
- 3 psychiatres ;
- 1 O.R.L. ;
- 1 ophtalmologiste ;
- 1 dermatologue ;
- 1 vénérologue ;
- 1 pneumologue ;
- 6 infirmières ;
- 1 pharmacien gérant.

Dépenses du service médical.

Année	Produits pharmaceutiques	Hospitalisations	Hospitalisations psychiatriques	Analyses	Total
1986 (au 1 ^{er} décembre)	664.798	246.706	379.680	108.027	1.399.211

Hospitalisations.

Etablissement	1983	1984	1985	1986	Total
Hôpital de Fresnes	150	110	70	109	439
Hôpital psychiatrique	7	6	8	20	41
Autres	6	6	15	35	62
Total	163	122	93	164	542

Soins dentaires.

Nature	1983	1984	1985	1986	TOTAL
Soins dentaires	1.900	2.100	2.500	3.000	9.500
Prothèses dentaires	200	292	350	5 (*)	847
Total	2.100	2.392	2.850	3.005	10.347

(*) Fermeture activité « atelier prothèses dentaires » de Fresnes.

Toxicomanie.

La prise en charge et le suivi médical des toxicomanes de passage à l'établissement, au cours de l'année 1985, amènent les réflexions suivantes concernant l'augmentation certaine de la toxicomanie dans :

- la fréquence ;
- la durée ;
- la diversité des drogues.

Fréquence et durée :

Le taux moyen de toxicomanes dans la population à risques que nous accueillons est, en gros, resté identique à celui de 1985 (de 25 % à 30 % de l'ensemble des effectifs).

Il faut néanmoins noter qu'il atteint actuellement 60 % chez les jeunes de moins de vingt-cinq ans et ceci pour deux raisons :

- les jeunes se droguent plus tôt. On incarcère à seize ans, voire quinze ans des jeunes déjà drogués ;
- si, en général, la toxicomanie régressait vers vingt-trois, vingt-cinq ans, certains toxicomanes détenus atteignent maintenant l'âge de vingt-six à vingt-huit ans.

Du jeune drogué, on en arrive maintenant à ce qu'il évolue vers le trafiquant drogué.

Diversité des drogues :

La toxicomanie aux drogues spécifiques telles que : héroïne, cocaïne, etc., se transforme en toxicomanie médicamenteuse qui s'ajoute aux stupéfiants. En outre, la facilité de l'obtenir (médecins, médicaments en vente libre) touche, bien sûr, les plus jeunes et ne nécessite pas un investissement financier important. Le Néocodion, les somnifères, ainsi que le fameux Tranxène 50 connu de tous, en sont autant d'exemples.

Ceci aboutit ainsi à une toxicomanie beaucoup plus difficile à contrôler et à combattre, compte tenu des problèmes et déséquilibres familiaux et sociaux actuels.

Aide aux toxicomanes :

Courant septembre 1986 a eu lieu la mise en place de l'antenne toxicomanie, relais important entre la prise en charge de tout arrivant utilisateur ou toxicomane.

Cette antenne ne se substitue à aucune structure déjà en place mais se positionne en complémentarité par rapport à une sortie.

L'information sur cette structure est donnée par l'infirmier au cours de la visite « arrivant » et est, là aussi, prise en relais par les différents groupes de travail ou d'activité qui vont intervenir.

Il est à noter la nécessité d'une cohésion entre les structures médico-socio-éducatives dans le cadre du fonctionnement de cette Antenne Toxicomanie.

Une réunion mensuelle, organisée par l'antenne toxicomanie, a lieu le deuxième jeudi de chaque mois entre :

- le service socio-éducatif ;
- le Docteur Bouvier ;
- un intervenant :
 - interne à l'établissement (psychiatre, infirmière...),
 - externe (association de lutte contre la toxicomanie-visiteurs...).

ayant pour objectifs :

- l'information,
- la concertation,
- un bilan des groupes de toxicomanes,
- la politique à suivre,
- aide individuelle aux travailleurs sociaux par rapport à l'approche du toxicomane.

Des groupes d'aide aux toxicomanes au bâtiment des adultes sont intervenus toutes les trois semaines de janvier à juin 1986. Ces groupes étaient composés de :

- 2 travailleurs sociaux ;
- le Docteur Bouvier.

Avec la participation de 10 à 12 toxicomanes.

En attendant la constitution d'un nouveau groupe pour la détention « jeunes » prévue pour 1987, une activité coordo-cinétique avec un groupe de paroles, dirigée par :

- 1 psychiatre de l'antenne toxicomanie ;
- 1 travailleur social ;
- 1 moniteur de sport ;

a été mise en place.

RÉGIME ALIMENTAIRE

Les taux alimentaires par jour et par détenu actuellement applicables sont :

16,60 F pour les adultes ;

17,65 F pour les mineurs (moins de vingt et un ans).

Une inspection du service de Diététique, rattachée à la Direction régionale des services pénitentiaires de Paris, a eu lieu le 25 septembre 1986.

Du rapport, établi à l'issue de l'inspection par la personne responsable, il en ressort que :

« Les menus élaborés par le chef de cuisine sont dans l'ensemble satisfaisants sur le plan de la diététique et de l'équilibre alimentaire. »

Cantine.

Année	Achats cantine	Journées détention	Moyenne journalière par détenu
1983	5.075.088	449.299	11,30
1984	6.170.175	481.801	12,80
1985	6.997.559	483.467	14,47
1986 (au 1 ^{er} décembre)	6.638.356	479.645	13,84

SERVICE SOCIO-ÉDUCATIF

Effectif :

- 4 assistantes sociales ;
- 5 éducateurs.

Depuis l'arrivée de cinq éducateurs courant septembre 1986, ce qui porte à neuf le nombre de travailleurs sociaux, le service socio-éducatif s'est développé dans de bonnes conditions.

Malheureusement dans le même temps la surpopulation s'est accélérée pour atteindre les 1.500 détenus, de sorte que le nombre de dossiers en charge pour chaque travailleur social reste bien supérieur aux normes prévues - 200 dossiers au lieu de 100.

Activités éducatives :

Au bâtiment adultes :

- 2 ateliers fonctionnent avec la participation du service socio-éducatif :
 - l'atelier poterie dont l'activité a été renforcée par le concours d'une visiteuse,
 - l'atelier conte et poésie qui se clôture par un concours d'écriture ;
- 2 ateliers fonctionnent sans la participation du service socio-éducatif :
 - l'atelier peinture qui n'a d'ailleurs plus d'intervenant extérieur depuis septembre 1986,

- l'atelier informatique, crée par Clip 2000 et supervisé par un visiteur.

Au bâtiment jeunes :

- 1 atelier peinture sur tissus dirigé par une visiteuse ;
- 1 atelier coordo-cinétique vient de s'installer. Les activités, dérivées de la boxe française, sont dirigées par le Directeur de la M.J.C. de Bois-d'Arcy avec la participation d'un éducateur et d'un moniteur de sport. Cet atelier est suivi d'un groupe de paroles, auquel participe la psychologue de l'antenne toxicomanie.

Projets :

Au bâtiment adultes :

- création d'un atelier sculpture sur bois et sur pierre, dessin et peinture avec un intervenant, élève des Beaux-Arts.

Au bâtiment jeunes :

- création d'un atelier de petites menuiseries qui serait mis en place par une éducatrice et pour lequel on cherche un intervenant extérieur.

ENSEIGNEMENT ET RÉFORME MORALE DES DÉTENU

Enseignement	Bâtiment adultes	Bâtiment jeunes
L'éducation nationale met - qui assurent	2 instituteurs - 3 cours C.F.G. (15 détenus : 3 = 45) - 1 cours d'adaptation (15 détenus)	1 instituteur - 3 cours du C.F.G. (14 détenus) - 1 cours mineur (7 détenus)
Un proviseur a mis en place ...	- 2 classes de seconde : préparation au Brevet des collèges (23 détenus) - 1 classe de seconde-pre- mière (11 détenus)	.
Par ailleurs	- 1 classe d'E.S.E.U. (14 détenus) - 1 classe de D.E.U.G. (6 détenus)	.
A coté de cet enseignement :		
- L'association Faire organise	- 2 cours d'alphabétisation (9 détenus x 4 = 36)	.
- Le Genepi assure	- 1 cours d'anglais - 1 cours d'espagnol	.
L'Icra donne	- 1 cours d'arabe (5 détenus)	- 1 cours d'arabe (7 détenus)
De plus certaines personnes in- terviennent	- 1 cours d'anglais - 1 cours d'espagnol	.

Formation	Bâtiment adultes	Bâtiment jeunes
	<ul style="list-style-type: none"> - Le Club informatique mis en place par l'association Clip 2000 avec la collaboration de l'établissement a bien fonctionné. Une vingtaine de détenus ont suivi cette formation. Sept détenus sont parvenus en fin de cycle à maîtriser la programmation. Différents travaux (logiciels) furent entrepris pour des entreprises extérieures. Pour 1986-1987, plusieurs modules seront organisés, afin de permettre à un plus grand nombre de détenus d'accéder au Club informatique. - une activité théâtre « Art dramatique », montage d'une pièce - une activité peinture (7 détenus) - une activité poterie (23 détenus) 	<ul style="list-style-type: none"> - Une formation mécanique auto (13 détenus) préparée au C.A.P. sous forme d'unités capitalisables et dispensée au bâtiment des jeunes. Un professeur technique de l'Administration pénitentiaire et le Greta de Versailles sont chargés de son bon fonctionnement. Par ailleurs, une formation électrotechnique est en train de se mettre en place sur les mêmes bases que la prefo-mécanique auto. Les travaux se terminent et la formation devrait pouvoir débuter dans le mois de janvier. - L'association Faire a organisé deux modules de première orientation d'une durée de quatre semaines chacun sur le modèle des modules de l'an passé. Une restructuration de ces modules en accord avec les nouveaux critères prioritaires du ministère des affaires sociales et de l'emploi va permettre de calquer ces modules sur le dispositif de droit commun. Ces nouveaux stages, de préparation à l'emploi vont faire alterner un module de mise à niveau et de préqualification professionnelle et enfin, aboutir à un stage en entreprise, en milieu libre, effectués après la libération. Ces stages nouvelles formules ont débuté en décembre et s'étaleront jusqu'en juin 1987. Cinq détenus y participent. - Le Club informatique s'est étendu au bâtiment des jeunes. Treize détenus assistent aux cours informatiques. - une activité peinture sur tissu (moyenne de 6 détenus) - une activité de coordo-cinétique (8 détenus)

Situation au 5 décembre 1986.

Loisirs	Bâtiment adultes	Bâtiment jeunes
Enseignement ...	200	44
Formation	40 (Clip 2000)	13 (informatique) 13 (prefo-mécanique auto)
Loisirs	30	14

Loisirs	Bâtiment adultes	Bâtiment jeunes
Activités à venir	<ul style="list-style-type: none"> - une activité sculpture - une création de classe de terminale pour 1987-1988 - un cours de droit social - un cours d'anglais 	<ul style="list-style-type: none"> - un atelier bois

Résultat des examens.

Année scolaire 1985-1986.

	C.F.G.		C.E.P. Juin 1986	Examens Espagnol
	Novembre 1985	Mars 1986		
	Inscrits	19	43	43
Présents	18	39	39	7
Admis	18	39	37	7

TRAVAIL PÉNAL

Effectif détenus occupés.

(au 1^{er} décembre 1986.)

Année	Service général	Ateliers concession- naires	Formation profession- nelle	Total	Pourcentage de détenus occupés par rapport à la population pénale
1985 (au 1 ^{er} décembre)	130	363	11	504	35
1986 (au 1 ^{er} décembre)	137	282	18	437	29

Rémunération de la main-d'œuvre pénale.

(En francs.)

	1985	1986
Service général	628.169	1.082.823
Formation professionnelle	25.271	133.894
Concessionnaires	3.002.712	4.711.663

La part revenant aux détenus après retenues pour cotisations sociales et frais d'entretien est de :

(En francs)

	1985	1986
	2.647.570	3.885.765
- Soit une moyenne de	478	741

par détenu et par mois.

ACTIVITÉS SPORTIVES

Nombre de moniteurs : 4.

Sports pratiqués : Foot-ball, hand-ball, volley-ball, basket-ball, ping-pong, athlétisme.

Les activités sont organisées selon un planning hebdomadaire et par unité de vie (groupes de 50 à 60 détenus) du lundi au samedi incl.s.

Il existe des équipes constituées par unité de vie pour participer :

- soit aux tournois internes (une fois par an) ;
- soit aux rencontres avec les équipes extérieures.

Rencontres avec des équipes extérieures en 1986.

Septembre-octobre.

Discipline	Equipe détenus	Equipe extérieure	
Basket-ball	Sélection jeunes/adultes	Saint-Germain-en-Laye	72-49
Foot-ball	C 3	Surveillants Bois-d'Arcy	4-2
Foot-ball	D 3	Surveillants Fleury	4-4
Foot-ball	Sélection adultes	Instituteurs Ecole normale Versailles	4-3
Foot-ball	Sélection adultes	Avocats Barreaux Versailles	7-3

En prévision : Tournoi.

Discipline	Equipe détenus	Equipe extérieure	Date
Foot-ball en salle ...	1 sélection jeunes 2 sélections adultes	Moniteurs sport région parisienne Surveillants Bois-d'Arcy Surveillants Fleury Surveillants Fresnes	17-12-86

Ces rencontres sont très bien accueillies par l'ensemble de la population pénale et notamment la participation, pour la première fois à Bois-d'Arcy, des équipes de surveillants.

Musculation :

La musculation suscite un écho très favorable et le nombre des détenus qui pratiquent ce sport est en constante augmentation.

T'ai chi chuan :

Activité maintenue par rapport à 1985.

TRAVAUX

Réalisés en 1986 :

- Aménagement salle d'attente familles et mise en sécurité de l'aide administrative.
- Installation de l'antenne T.V. dans toutes les cellules.
- Construction de cinq guérites de surveillance dans les cours de promenades.
- Renforcement de la production d'eau chaude.
- Mise en sécurité ascenseurs et monte-charges adultes et jeunes.
- Rénovation des douches détention.
- Aménagement de trois salles d'activités.
- Confection et mise en place d'une estrade à la chapelle pour spectacles.
- Confection de vingt-deux chariots pour transport du pain.
- Remplacement système interphone miradors/contrôle.

En cours :

- Rénovation installations électriques couloir adultes.
- Aménagement local sécurité ateliers cosmétique.
- Aménagement atelier formation électricité.
- Mise en place de cinq broyeurs.
- Aménagement parloirs détenus.

En prévision :

- Isolation sanitaires dans les cellules.
- Rénovation et agrandissement de la cuisine.
- Construction d'un foyer pour surveillants célibataires.
- Aménagement du secteur sanitaire côté comptabilité en surface bureaux antenne toxicomanie.
- Mise en sécurité et isolation des salles de classe rez-de-chaussée adultes et jeunes.
- Réfection peinture détention première tranche.
- Installation d'un système d'alarme.
- Construction d'un passage couvert entre la détention et le gymnase.

Effectif du personnel.
(Administration pénitentiaire.)

Catégories	Effectif organigramme	Effectif réel au 1 ^{er} décembre 1986	Postes vacants
Direction	4	4	-
Administratif	34	27	7
Surveillance	284	259	25
Technique	10	8	2
Educatif	5	5	-
Social	5	4	1
Santé	8	6	2
Total	350	313	37

Autres catégories.

Remunération sous forme de : Vacation - Indemnité

Catégories	Effectif réel	Observations
Enseignement	3	3 instituteurs
Cultes	3	1 catholique - 1 israélite - 1 musulman
Medecins	5	2 généralistes - 1 interne - 1 ophtalmologiste - 1 oto-rhino-laryngologiste
Pharmacien gerant	1	
Total	12	

Le déficit de 25 postes a amené le personnel de surveillance à effectuer 8.500 heures supplémentaires entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 1986.

DÉPENSE DE L'ÉTAT PAR JOUR ET PAR DÉTENU

	En Francs
	-
Rémunération du personnel	61,66
Alimentation	17,09
Habillement-couchage	0,32
Service médical	3,18
Matériel général	1,69
Dépense énergétique	5,67
Hygiène propreté des locaux	0,41
P.T.T.	0,30
Eau	6,82
Parc automobile	0,23
Entretien bâtiments	1,27
Opérations investissement 57-20	0,85
Rémunération main-d'œuvre pénale du service général	1,45
Cotisations sociales des détenus	0,80
Enseignement	0,03
Formation professionnelle	0,28
Actions socio-éducatives	0,09
Hygiène corporelle des détenus	0,08
Transport détenus	0,01
	<hr/>
Total par jour et par détenu	102,23
	<hr/>

Remarque :

- Le taux de 102,23 F par jour et par détenu est largement inférieur au taux national et s'explique par l'effectif très élevé (1.500) de la population pénale de la Maison d'arrêt des Yvelines.
- En 1985, ce taux était de 103,05 F.

**VISITE DU SERVICE
D'ÉDUCATION SURVEILLÉE
DU PLATEAU DE CHAMPAGNE
A SAVIGNY-SUR-ORGE**

Mercredi 18 février 1987.

Outre M. Félix Ciccolini, vice-président du bureau de la commission qui la présidait, la délégation de la commission des lois était composée de MM. Marcel Rudloff, sénateur du Bas-Rhin, rapporteur du projet de loi relatif au fonctionnement des établissements pénitentiaires, Michel Dreyfus-Schmidt, vice-président du Sénat, sénateur du territoire de Belfort, Alphonse Arzel, sénateur du Finistère et Michel Rufin, sénateur de la Meuse.

A son arrivée, à dix heures, au Centre d'éducation surveillée de Savigny, la délégation fut accueillie par Mme Michèle Giannotti, directrice de l'Education surveillée, M. Douchin, délégué régional à l'Education surveillée, M. Jack Ros, directeur départemental de l'Education surveillée, M. Bernaudon, directeur du Service d'éducation surveillée du plateau de Champagne, M. Loum, directeur-adjoint ainsi que par un représentant du maire de Savigny. La délégation se rendit tout d'abord dans un local administratif où Mme Michèle Giannotti brossa une vue d'ensemble du secteur de l'Education surveillée. Après avoir déclaré que l'Education surveillée prenait en charge soit des mineurs délinquants (ordonnance du 2 février 1945), soit des mineurs en grand danger (art. 375 du code civil), la directrice de l'Education surveillée a indiqué que ces services proposaient toute une palette de « réponses » qui devaient être adaptées au cas de chaque mineur. On trouve ainsi dans les « traitements » prévus : l'internat, l'externat, « l'internat-externé », « l'externat interné », le demi-pensionnat, l'hébergement avec formation professionnelle, etc.

Après avoir souligné l'importance du rôle des éducateurs, non seulement pour la formation professionnelle mais aussi pour l'enseignement élémentaire des jeunes (l'analphabétisme constitue un fléau dont l'exacte mesure, a-t-elle précisé, n'a certainement pas été prise jusqu'à présent), Mme Giannotti insista sur la nécessité d'assurer « le suivi » des jeunes qui sortent du système de l'Education surveillée, en particulier par l'entremise d'entreprises intermédiaires.

La directrice de l'Education surveillée déclara aussi que **10 % des jeunes des classes d'âge concernées** étaient désormais pris en charge par l'Education surveillée (il y a dix ans ce pourcentage n'était que de 3 %).

En 1984, en termes de flux, 60.213 jeunes ont été pris en charge par le secteur public et 135.275 jeunes par le secteur associatif habilité ; dans le secteur associatif, la prise en charge est plus longue et concerne surtout les jeunes enfants (une proportion importante de moins de dix ans, un tiers de treize à seize ans et seulement 16 % de seize à dix-huit ans) tandis que le secteur public traite principalement les adolescents (50 % des effectifs ont entre seize et dix-huit ans pour une prise en charge plus courte).

Evoquant le financement de l'Education surveillée, Mme Michèle Giannotti a indiqué que le budget public de ce secteur finançait exclu-

sivement toutes les mesures concernant les mineurs délinquants, les enquêtes sociales et les mesures concernant les jeunes majeurs ; toute la partie « assistance éducative » de l'Education surveillée (art. 375 du code civil) est en revanche financée par les assemblées départementales par l'intermédiaire des associations habilitées. La directrice de l'Education surveillée a conclu en précisant que la Chancellerie s'orientait vers un recentrage des crédits de l'Education surveillée vers les mineurs délinquants et leur protection judiciaire. Le ministre de la justice souhaite aussi promouvoir une meilleure articulation entre la protection judiciaire et la protection sociale de la jeunesse ; il estime que les instances associatives, contrôlées par des commissions régionales créées en 1975, sont bien équipées et bénéficient d'une gestion plus souple que le secteur public.

Prenant à son tour la parole, M. Jack Ros, délégué régional, a relevé que pour des raisons historiques certains départements connaissent, en matière d'éducation surveillée, un véritable monopole du secteur associatif ; d'autres, en revanche, voyaient les deux secteurs en équilibre. En Ile-de-France, par exemple, on constate un équilibre entre secteur public et secteur associatif sous la réserve que si la « première couronne » (Essonne, Seine-Saint-Denis, Val-d'Oise) est, en général, bien équipée, la « deuxième couronne » (Saint-Quentin-en-Yvelines, Marne-la-Vallée, etc.) souffre plutôt d'un « sous-équipement ».

M. Ros brossa ensuite un rapide historique de la profession d'éducateur en rappelant notamment que c'est en 1952 que fut créé le centre de formation de Vaucresson. L'année 1963 vit, par la suite, en même temps que l'augmentation du recrutement, la création d'une école d'Etat d'Education surveillée à Savigny-sur-Orge.

Après une période de réflexion, et parfois de « remise en question » dans les années 1968-1970, sur la profession elle-même, les éducateurs ont connu la régionalisation qui s'est traduite par la création de onze centres régionaux de formation d'éducateurs ; un arrêté en date de 1982 a défini le contenu de l'enseignement technologique, psychologique et psycho-pathologique de la formation dispensée aux éducateurs.

M. Jack Ros a reconnu que la profession devait s'adapter, en particulier à l'heure de la décentralisation : il a souhaité que soient clairement définies les attributions des délégués régionaux, des directeurs départementaux ainsi que le statut des permanences éducatives auprès des tribunaux. Il a rappelé que 200 emplois d'éducateur avaient été supprimés dans le budget pour 1987 sur un effectif global de 5.500 fonctionnaires.

M. Bernaudon, directeur du service, a ensuite présenté aux sénateurs le Service d'éducation surveillée du plateau de Champagne. Il a notamment apporté les précisions suivantes :

Héritier du Centre des mineurs délinquants de Paris ouvert en 1945, le Service d'éducation surveillée du plateau de Champagne a été créé le 9 juillet 1976 pour gérer le centre d'observation de Juvisy et l'I.S.E.S. de la ferme de Champagne.

A l'origine, centre fermé, le C.O.P.E.S. de Juvisy a très rapidement évolué vers un fonctionnement semblable à celui des autres I.S.E.S. de France. En janvier 1986, l'administration pénitentiaire, avec l'accord de la direction de l'Education surveillée, a souhaité récupérer ce centre. Les négociations ont abouti en juin 1986 à un redéploiement des personnels de l'I.S.E.S. de Juvisy à l'I.S.E.S. de la ferme de Champagne à Savigny.

En attendant des compensations financières qui devraient permettre l'installation, entre autres, des ateliers de Juvisy à Savigny, deux ateliers (plomberie et orientation fer) continuent de fonctionner à Juvisy. L'ensemble des bâtiments devaient être libérés pour le 15 septembre 1986.

A ce jour, donc, le S.E.S. du plateau de Champagne gère quatre unités pédagogiques (trois d'hébergement et une de demi-pension) et un Centre de jour regroupant les activités scolaires, professionnelles et sportives. L'ensemble a une capacité de prises en charge de 130 adolescents ou adolescentes (au 31 janvier 1987 : 120).

Formations	Educateurs	Psychologues	Prises en charge théoriques	Effectif au 13/2/1987
A	6	1	13 + 1/2 pension M.O.	14
B	6	1	12 + 1/2 pension M.O.	13
C	6	1	12 + 6 1/2 pension M.O.	20
E	9 (dont 4 à temps partiel 7.80)	2	90	81
Total				126

Les éducateurs de la demi-pension prennent en charge les jeunes dans les temps où ils ne sont ni en atelier, ni en classe, ni en sport : accompagnements aux gares, encadrement des repas et des moments de loisirs. Par ailleurs, ils assurent le suivi des jeunes dans leurs familles et les relations avec les magistrats.

CENTRE DE JOUR

Atelier	P.T.E.P.	Charges de scolarité	Prise en charge théorique	Effectif au 13 février
Cuisine	2	1	12	12
Conducteur routier cariste	1	1	10	19
Fabrication mécanique - Commande numérique	1	1	8	4
Mécanique auto	2	1	12	11
Métallerie	2	1	12	8
Menuiserie	1 + 1 mi-temps	1	10	9
Peinture	1	1	8	8
Orientation fer (Juvisy)	2	1	12	7
Plomberie (Juvisy)	1	1	8	7
Formation C	2	2	16	16
Total			108	103

— La formation (C) dispose, dans le cadre de sa spécificité qui est de recevoir les jeunes de 13 à 15 ans, de son propre centre de jour avec deux P.T.E.P. et deux chargés de classe.

— L'atelier conducteur routier cariste a actuellement 19 prises en charge. Les résultats du premier stage sont très positifs puisqu'à ce jour :

- 7 ont réussi le V.L.
- 4 ont réussi le P.L.
- 4 ont réussi la licence cariste.

Ce stage a été rendu possible grâce à la convention passée avec l'association Apformat (Association de formation aux métiers de la route).

— L'atelier de fabrication mécanique a participé jusqu'à fin janvier à un stage de préparation à un emploi en association avec l'Apformat et le Club auto de l'Essonne. Trente jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans ont suivi une préparation au permis V.L. et à une information en mécanique générale et mécanique auto et sont actuellement en entreprise. L'atelier reprend donc depuis le début du mois son orientation habituelle.

Pour compléter ces activités, cinq groupes de loisirs permettent aux jeunes de pratiquer ou de s'initier :

- à l'équitation (4 animateurs, 12 jeunes) ;
- à la musique (1 animateur, 12 jeunes) ;
- à la plongée sous-marine (2 animateurs, 10 jeunes) ;
- à l'escalade (2 animateurs, 10 jeunes) ;
- au canoë le mercredi après-midi à la bonne saison.

Alors qu'ils disposaient d'un bâtiment qui n'était plus utilisé ni entretenu depuis 1984, ils ont fait l'objet d'une demande de prêts de locaux qui a abouti en février-mars 1986 à une convention signée avec trois associations qui se partagent les locaux :

- *Apformat* : association de formation aux métiers de la route ;
- *Aries* : entreprise intermédiaire qui a l'ambition de mettre en place une structure de production de bateaux de plaisance fluviale et l'organisation de formations liées au tourisme fluvial ;
- *Club auto de l'Essonne* : association liée au Service d'éducation surveillée de l'Essonne, qui a mis à disposition les personnels dont le but est de préparer au permis V.L. des jeunes en difficultés.

En contrepartie du prêt, les associations se sont engagées à remettre en état les locaux et à rendre un certain nombre de prestations au bénéfice des jeunes.

C'est ainsi qu'a été mis en place avec l'*Apformat* le stage de conducteur routier, l'association fournissant le véhicule P.L. et le moniteur.

ARIES, pour sa part, offre la possibilité pour les jeunes d'avoir un premier emploi et le Club auto des formations au permis V.L.

Même réduit à un seul établissement, le Service d'éducation surveillée du plateau de Champagne représente un outil important d'accueil et de formation professionnelle des jeunes en difficultés de la région parisienne. L'objectif est aujourd'hui de l'adapter aux nouvelles données économiques.

Un effort de prospection et d'ouverture est envisagé en direction des entreprises, afin de garantir, si possible, un emploi aux jeunes à l'issue d'une formation qui devrait se situer au plus près des réalités du monde du travail.

A Juvisy-sur-Orge, l'éducation surveillée possédait un terrain de 30.643 mètres carrés sis sur la commune de Juvisy-sur-Orge, dépendant de l'I.E.S. de la ferme de Champagne évalué par les domaines à 2.912.000 F. Initialement utilisé pour la formation professionnelle horticole et équipé notamment d'une serre, ce terrain fut, par convention, mis à la disposition de la municipalité de Juvisy-sur-Orge à compter du 1^{er} janvier 1983, moyennant un loyer symbolique.

La formation professionnelle horticole n'étant plus enseignée à l'I.S.E.S. de la ferme de Champagne, une procédure d'échange de biens immobiliers avec la commune de Juvisy-sur-Orge a été engagée.

C'est ainsi que la commune a acquis un pavillon à Juvisy-sur-Orge et des locaux à Paris au profit de l'Education surveillée.

L'acte d'échange rédigé par les services fiscaux de l'Essonne est actuellement à la conservation des hypothèques.

A Savigny-sur-Orge, le terrain de 8.725 mètres carrés rattaché actuellement à l'I.S.E.S. de Savigny-sur-Orge, évalué par les domaines à 1.050.000 F n'est pas utilisé par l'Education surveillée.

« Intermarché » est actuellement prêt à l'acquérir par voie d'échange avec un bien de même valeur choisi par l'Education surveillée.

Conçu à l'origine comme un centre de sécurité destiné à « l'incarcération éducative », l'I.S.E.S. de Juvisy-sur-Orge (19, avenue Guynemer) fut ouvert en 1970.

Superficie du terrain : 27.991 mètres carrés.

Superficie construite : 3.669 mètres carrés dont 924 mètres carrés répartis en six pavillons d'hébergement et 1.068 mètres carrés de locaux à usage de formation scolaire ou professionnelle.

Estimation domaniale : 12.300.000 F pour l'ensemble du domaine.

Une procédure de changement d'affectation entre l'Education surveillée et l'Administration pénitentiaire est actuellement en cours.

En ce qui concerne l'Ecole nationale de formation des personnels de l'éducation surveillée, l'Administration pénitentiaire est intéressée par les locaux de l'E.N.F.P.E.S. et envisage de former en ces lieux les nouveaux personnels pénitentiaires recrutés pour faire face à l'encombrement des prisons.

La Direction de l'éducation surveillée n'est pas opposée au principe de la cession à l'Administration pénitentiaire des locaux dont elle n'a plus la pleine utilisation et qui nécessitent de gros travaux d'entretien (prévus pour durer dix ans, les préfabriqués ont maintenant vingt-cinq ans !).

Toutefois, la Direction de l'éducation surveillée n'ayant pas les moyens actuellement de reloger la direction de l'école et d'accueillir en d'autres lieux ses stagiaires, une cohabitation Education surveillée-Administration pénitentiaire dans ces lieux est temporairement envisagée, étant entendu que l'Administration pénitentiaire prend à sa charge les travaux de réfection nécessaires.

La délégation s'est ensuite rendue dans les différents ateliers :

— l'atelier « cuir et restauration » (12 mineurs suivis, 2 professeurs techniques, un éducateur) ;

- l'atelier « manutention » - atelier « de la route » (2 fois 10 mineurs suivis, un professeur technique, un éducateur) ;
- l'atelier de commande numérique et de tournage (5 mineurs suivis, un professeur technique, un éducateur) ;
- l'atelier de mécanique automobile (12 mineurs suivis, deux professeurs techniques, un éducateur) ;
- l'atelier de métallerie (8 mineurs suivis + 4 en attente, deux professeurs techniques, un éducateur) ;
- et enfin l'atelier de menuiserie (11 mineurs suivis, un professeur technique, un éducateur).

Les membres de la délégation s'entretenirent notamment avec les professeurs techniques présents dans les ateliers sur les résultats de la formation professionnelle dispensée dans l'établissement. D'une manière générale, il leur fut répondu que les succès, bien qu'en petit nombre, restaient encourageants.

La délégation visita ensuite les quatre unités du centre :

- l'unité A (accueil, hébergement, demi-pension) qui peut recevoir un groupe mixte de 13 jeunes de quinze à dix-huit ans (actuellement 14 mineurs, 6 éducateurs, un psychologue) ;
- l'unité B (hébergement, demi-pension) qui reçoit 13 mineurs de seize à dix-huit ans et comporte six éducateurs et un psychologue ;
- l'unité C (hébergement, demi-pension) qui reçoit un groupe mixte de 20 mineurs de douze à quinze ans et qui comporte deux professeurs techniques et deux éducateurs ; on soulignera qu'en raison de la jeunesse des mineurs concernés, cette formation dispose de son propre centre de séjour avec deux ateliers « de sensibilisation » et « de préformation » « bois » et « fer » pouvant accueillir deux fois huit jeunes ;
- l'unité D (demi-pension) qui reçoit 81 jeunes suivis en milieu ouvert pour lesquels des loisirs sont organisés (musique, escalade) ; cette unité comporte neuf éducateurs, dont quatre à temps partiel et deux psychologues.

Le responsable de l'établissement fit ensuite visiter à la délégation les anciens bâtiments d'hébergement du centre en service jusqu'au milieu des années 60. L'amélioration et la modernisation de la capacité d'hébergement actuelle ont pu ainsi être mises en parallèle avec les conditions de vie tout à fait « carcérale » qui prévalaient pour les jeunes pris en charge par l'Education surveillée jusqu'au milieu des années 1960.

A l'issue de la visite, M. Félix Ciccolini, vice-président de la commission des lois, remercia vivement les responsables nationaux et locaux de l'Education surveillée pour la qualité de leur accueil et l'ensemble des informations qu'ils avaient bien voulu apporter aux membres de la commission. La délégation rejoignit Paris à 13 heures.

COMPTE RENDU
DE LA VISITE DES PRISONS
DE LYON

17 et 18 mars 1987.

Lors de sa visite des prisons de Lyon les 17 et 18 mars 1987, sous la présidence de M. Charles de Cuttoli, sénateur représentant les Français établis hors de France, vice-président du bureau de la commission, la délégation de la commission des lois était composée de M. Marcel Rudloff, sénateur du Bas-Rhin, rapporteur du projet de loi, de M. Michel Dreyfus-Schmidt, sénateur du territoire de Belfort, vice-président du Sénat, et de M. Raymond Bouvier, sénateur de la Haute-Savoie.

A son arrivée à la gare de Lyon-Perrache, mardi 17 mars à 10 h 30, la délégation a été accueillie par le représentant du préfet de la région Rhône-Alpes ainsi que par M. Herenguel, directeur régional de l'administration pénitentiaire. Elle s'est aussitôt rendue à la maison d'arrêt de Lyon-Perrache où elle a été reçue par M. Daguerre, directeur des prisons de Lyon, ainsi que par ses principaux collaborateurs.

I. — PRÉSENTATION DES PRISONS DE LYON

Avant de procéder à la visite des prisons Saint-Joseph et Saint-Paul, la délégation a entendu un exposé liminaire de M. Daguerre sur la situation des prisons de Lyon, qui sont constituées de trois entités géographiquement distinctes : la prison Saint-Joseph et la prison Saint-Paul, constituant la maison d'arrêt de Lyon-Perrache, et le centre de Montluc.

Séparées par la rue Delandine et communiquant en sous-sol par un souterrain, la prison Saint-Joseph, construite en 1830, et la prison Saint-Paul, mise en service en 1865, constituent un ensemble vétuste qui offre un potentiel théorique de 360 cellules — selon les normes européennes de 9 mètres carrés par détenu — mais comptaient en réalité, au premier janvier 1987, 1131 détenus.

La prison de Montluc, construite à usage de prison militaire en 1921, a été mise à la disposition de l'administration pénitentiaire en 1947. Destinée à l'origine à recevoir 116 détenues, elle regroupe aujourd'hui trois quartiers : les femmes, les semi-libres et les hommes purgeant de petites peines correctionnelles. Comptant 122 cellules, elle hébergeait 147 détenus au premier janvier 1987, toutes catégories confondues.

En termes d'effectifs, l'ensemble des prisons de Lyon, qui offrent 471 places théoriques, disposent en réalité de 1.441 lits et comptaient lors de la visite 1.410 détenus. On notera que depuis le début de l'année le nombre des détenus est en forte évolution (+ 5 % entre le 1^{er} janvier 1987 et le 19 février 1987).

La surpopulation a atteint un niveau inquiétant puisque les cellules de l'établissement Saint-Joseph aménagées pour trois détenus, en comptent pratiquement toutes quatre, le quatrième arrivant étant contraint à coucher par terre sur un matelas relevé chaque matin.

La répartition de la population pénale par nationalité est la suivante : pour les hommes : 901 Français, 945 étrangers ; pour les femmes : 29 Françaises, 11 étrangères.

Les détenus de nationalité étrangère représentent 27,68 % de la population incarcérée (27,5 pour les femmes). Ce pourcentage traduit une diminution certaine de la part d'étrangers incarcérés au cours des trois dernières années. Cette baisse peut s'expliquer par l'ouverture du centre de reconduite à la frontière de Sainte-Foy-lès-Lyon, dans la mesure où les intéressés ne passent plus par les prisons de Lyon. La répartition par origine fait apparaître la présence de 51 nationalités.

S'agissant du rapport entre prévenus et condamnés, on observe une répartition à peu près égale entre les premiers (50,4 %) et les seconds (49,4 %). Il y a une évolution sensible par rapport aux années précédentes, puisqu'en 1985 on dénombrait 65 prévenus pour 35 condamnés.

On doit aussi relever un accroissement du nombre des détenus à des peines moyennes ou longues : dans la tranche de trois à cinq ans, on est passé de 44 à 92 détenus et dans la tranche des plus de cinq ans de 1 à 19 (5 à 13 pour les dix à vingt ans de réclusion criminelle).

Le taux d'encadrement est de l'ordre de un surveillant pour cinq détenus. Il y a actuellement 250 surveillants alors que la norme optimale est de 1 pour 3.

Néanmoins, la discipline paraît bien assurée et l'ambiance est qualifiée de sereine par le directeur. Toutefois, l'effort en matière disciplinaire doit rester soutenu puisque, au cours de l'année 1986, 510 procédures disciplinaires ont dû être mises en œuvres (491 à Perrache et 19 à Montluc). Elles concernaient essentiellement les insultes et menaces directes au personnel (76), les bagarres (64), la destruction de matériel (64), les agressions envers le personnel (11) et le refus de réintégrer la cellule désignée (74) ou de recevoir un quatrième codétenu en cellule (21).

II. -- VISITE DE LA PRISON SAINT-JOSEPH.

La délégation a ensuite entamé la visite de la prison Saint-Joseph par le quartier disciplinaire, où chaque détenu est, en principe, placé seul dans une cellule. A cet égard, il a été signalé à la délégation que, dans un certain nombre de cas les détenus suscitent les incidents disciplinaires

pour bénéficier d'un tel isolement. Dans le prolongement de ce quartier, se situent les installations réservées à Klaus Barbie, en attente de son jugement (une cellule de jour et une cellule de nuit ainsi qu'un local destiné à l'accueil du surveillant chargé en permanence de la garde du détenu).

La délégation s'est ensuite rendue dans le bâtiment rénové destiné aux ateliers de travail qui permettent à Saint-Joseph de fournir du travail à 120 détenus (montage de voitures miniatures, enseignes et porte-clés, boîtes en carton, présentoirs en plastique pour broderies). Le travail se déroule de 7 h 30 à 11 heures et de 13 h 30 à 17 heures sous une surveillance très allégée.

Accédant aux parloirs des avocats et aux services de comptabilité situés dans la partie centrale du bâtiment, la délégation a constaté leur état encore vétuste. Il en va de même du quartier des « jeunes adultes » situé dans le bâtiment symétrique de l'atelier, mais qui n'a pu encore bénéficier d'opération de rénovation.

A l'exception de quatre cellules individuelles réservées aux détenus atteints du sida ou frappés d'isolement judiciaire, toutes les cellules de ce pavillon accueillent quatre détenus dans des cellules de 9 mètres carré, équipées de trois lits superposés et de toilettes non isolées, ainsi que d'un point d'eau rudimentaire. La télévision, dans pratiquement toutes les cellules, corrige à peine l'impression de vétusté et de promiscuité que suscitent ces installations.

Puis la délégation a traversé l'espace très exigü de la cour des sports qui, comme tous les espaces collectifs extérieurs, est entouré de hautes murailles recouvertes de grillages et isolée des voies publiques par des chemins de ronde.

Il a noté que l'emplacement des cuisines — communes à Saint-Joseph et Saint-Paul — posait un problème d'acheminement. En effet, l'obligation, pour la distribution des repas à la prison de Saint-Paul, de passer par le souterrain d'accès entraîne un surcroît de manutention et oblige à des équipements idoines pour la distribution en étage. Sur le plan des coûts, cependant, l'administration parvient à un prix de revient par repas très satisfaisant (16,10 F par détenu au lieu de 16,91 F autorisés) grâce à une gestion qui fait appel notamment au concours de détenus volontaires pour la préparation des repas.

La délégation, au terme de sa visite des principaux bâtiments de Saint-Joseph, s'est rendue à la grande salle de réunion de cet établissement pour un échange de vues avec les principaux responsables de l'administration pénitentiaire.

A M. Dreyfus-Schmidt, qui soulignait l'intérêt de maintenir les établissements pénitentiaires à proximité du palais de justice, M. Daguerre, directeur des prisons de Lyon, a fait observer que la région Rhône-Alpes souffrait d'un déséquilibre entre les maisons d'arrêt

et les centres de détention trop peu nombreux. Or, si ces derniers peuvent être facilement implantés à la périphérie, il n'en va pas de même des maisons d'arrêt qui ne doivent pas être éloignées des tribunaux.

S'agissant de la formation, il a été indiqué à M. Charles de Cuttoli, président de la délégation, qui s'interrogeait sur les résultats enregistrés à Lyon, que des efforts significatifs étaient poursuivis en ce sens grâce à un centre scolaire comptant un directeur d'école, sept instituteurs, un professeur d'anglais. Les résultats aux examens en 1986 ont été très encourageants avec, en particulier, quatre réussites au brevet des collèges, deux au baccalauréat et quatre étudiants ayant passé des unités de valeur dans l'enseignement supérieur. 43 membres du Genepi sont intervenus dans diverses matières pour aider les détenus poursuivant leurs études. De plus, un effort en matière d'informatique a été poursuivi à l'égard des jeunes qui, jusque-là, avaient été en situation d'échec scolaire.

Il a également été souligné que la télévision n'avait pas diminué le nombre de candidats et que la demande de scolarisation avait été de l'ordre de 300 détenus, l'enseignement scolaire apparaissant sous un certain éclairage comme substitut à l'absence d'espace.

Une association socio-culturelle a été constituée dans laquelle la population pénale a été associée au conseil d'administration avec voix délibérative. Cette structure d'animation et d'orientation a joué un rôle essentiel pour favoriser le consensus ces détenus.

A M. Marcel Rudloff qui s'inquiétait du climat de la détention, il a été précisé qu'aucun mouvement collectif sérieux n'a été enregistré depuis 1985, après l'accident qui causa la mort d'un surveillant à Montluc. Le taux des sanctions disciplinaires est, par conséquent, resté moyen. Les punitions de cellule excédant rarement huit jours.

Sur une question de M. Dreyfus-Schmidt concernant le taux optimal d'occupation des cellules, le psychiatre en chef des prisons de Lyon a précisé que le nombre de trois pouvait être considéré comme vivable à condition que la surface récréative soit convenable, alors que dans les bâtiments de Saint-Paul cette surface n'est que de 0,60 mètres par détenu.

A cet égard, la salle polyvalente récemment rénovée ainsi que le rôle assigné par l'association culturelle à la télévision et à la chaîne de vidéo intérieure, pour une écoute plus active, ont constitué un indéniable progrès.

III. - VISITE DE LA PRISON SAINT-PAUL

Après le déjeuner offert par l'administration pénitentiaire au mess de la prison Saint-Paul, la délégation a poursuivi par la visite du quartier Saint-Paul. Elle a pu constater que les travaux de rénovation avaient permis l'achèvement des travaux de la salle polyvalente et la réalisation d'un intéressant programme architectural pour les nouveaux parloirs d'avocats, avec la participation à ces différents travaux de la main-d'œuvre pénitentiaire volontaire.

La visite a commencé par les parloirs libres réservés aux familles qui ont également fait l'objet d'aménagements récents.

La délégation a ensuite rencontré le directeur du centre scolaire, M. Loeb, qui lui a présenté les locaux affectés à l'élaboration du journal « l'Ecrou » où elle a pu interroger les détenus participant à la rédaction de cette publication bimestrielle d'information des détenus.

Les membres de la délégation ont ensuite été conduits vers le service médico-psychologique régional (S.M.P.R.) dans lequel ont été accueillis 27 détenus en moyenne au cours de 1986. Les travaux dans cette partie ont surtout concerné la remise en état de cellules brûlées à la suite d'un incendie.

En revanche, l'antenne de lutte contre la toxicomanie rattachée au S.M.P.R. n'a pu être visitée faute de temps. Mais il a été indiqué à la délégation que cette antenne a réalisé 257 consultations du 22 septembre 1986, date de sa mise en place, au 31 décembre 1986, l'âge moyen des toxicomanes suivis par l'antenne se situant entre vingt-cinq et vingt-six ans. Il est à noter que certains toxicomanes incarcérés, de même que les malades atteints du sida, sont hospitalisés au service de médecine pénitentiaire de l'hôpital Jules Courmont.

Au terme de la visite du quartier Saint-Paul, la délégation a rencontré les représentants des syndicats de personnel des établissements de Lyon : M. Pardo, représentant de la Fédération générale autonome des fonctionnaires affiliés à la F.A.J. ; M. Percet, délégué du Syndicat national autonome de l'administration pénitentiaire, MM. Dierstein et Troncon, représentants de F.O.

L'ensemble des intervenants ont exprimé des craintes sur l'avenir des personnels de surveillance fonctionnaires et sur les problèmes de sécurité auxquels sont confrontés les gardiens, le représentant du syndicat national autonome soulignant pour sa part la difficulté du travail de surveillance face à une population carcérale comptant cinquante et un nationalités.

M. Marcel Rudloff a précisé que le projet de loi avait précisément pour objet de séparer les unes des autres les différentes catégories de

détenus et d'éviter le mélange entre prévenus et condamnés tout en remédiant à la surpopulation des grandes maisons d'arrêt, mais il a rappelé également que le texte, dans la rédaction que lui avait donnée la commission des lois du Sénat, réaffirmait le maintien du service public pénitentiaire sous réserve d'aménagements.

M. Charles de Cuttoli a relevé, à son tour, que le projet de loi maintenait à l'Etat la propriété des établissements pénitentiaires et a observé que la réforme ne pouvait à aucun titre léser les intérêts des personnels en place dans la mesure où, contrairement aux craintes, il n'était pas question de supprimer les établissements pénitentiaires existants.

IV. - VISITE DU CENTRE DE MONTLUC

Le mercredi 18 mars, la délégation s'est rendue à 9 h 30 au Centre de Montluc, de construction plus récente que la maison d'arrêt de Lyon-Perrache et situé dans une zone sensiblement plus aérée. Elle a immédiatement constaté que les bâtiments de ce petit centre, moins élevés et moins denses, offraient un contraste avec les prisons de Saint-Joseph et Saint-Paul et produisaient une impression générale moins oppressante.

A l'intérieur de la prison, elle a également pu relever une importante différence entre le quartier des femmes qui vient d'être rénové et celui des hommes qui reste encore très vétuste avec des cellules de 4,90 mètres carrés, sans eau et sans aucun confort.

Commençant la visite par le quartier des femmes, qui sont 63 actuellement à se partager 16 cellules de trois lits et deux grands dortoirs, la délégation a pu constater, néanmoins, que malgré ce surpeuplement, le séjour dans ces cellules paraissait plus supportable que dans les prisons de Lyon-Perrache en raison des aménagements récents qui ont permis d'isoler dans chaque cellule les équipements sanitaires derrière une cloison.

La nécessité de doubler, voire de tripler, les cellules a impliqué, ainsi que la délégation a pu le relever, une promiscuité déjà observée précédemment, mais qui, à la prison de Montluc, a conduit à mettre en contact des détenus de droit commun condamnés à de petites peines avec une militante d'action directe telle que Joëlle Crepet.

La délégation s'est rendue ensuite à la buanderie qui assure le nettoyage de tout le linge des prisons de Lyon et dans laquelle travaillent des détenues volontaires.

Le quartier des hommes, vers lequel s'est dirigée ensuite la délégation, n'a pas encore bénéficié d'opérations de rénovation, mais

l'exiguïté et l'inconfort des cellules sont corrigés par le fait qu'elles n'abritent qu'un seul détenu. Ce quartier est en fait réservé aux témoins de Jehovah condamnés à de courtes peines - 28 sont actuellement détenus pour avoir refusé le statut d'objecteur de conscience - et à des détenus de droit commun purgeant de petites peines correctionnelles.

La délégation a constaté que les conditions d'hébergement étaient particulièrement rudimentaires, le sanitaire se bornant à deux points d'eau par étage et à un vidoir-douche.

Après avoir traversé la grande cour, qui constitue le principal espace récréatif de Montluc, la délégation a achevé la visite de cet établissement par le quartier des semi-libres, en présence du juge d'application des peines affecté à Montluc. Il s'agit d'un petit bâtiment en préfabriqué de faible hauteur dans lequel aucun détenu n'était présent au moment du passage de la délégation. En effet, avec un dispositif de surveillance très allégé - un portier, deux rondiers et un gardien du bâtiment de semi-liberté - la nuit, les détenus qui travaillent à l'extérieur sont soumis à des horaires très rigides qui excluent le travail de nuit ou les « trois huit ». Tous doivent être rentrés à 10 heures du soir.

V. - ACCUEIL A LA DIRECTION RÉGIONALE

A 11 heures, la délégation a été accueillie à la direction régionale de l'Administration pénitentiaire située dans la proximité immédiate du centre de Montluc. M. Herenguel a procédé à un exposé de synthèse, en conclusion de la visite, sur la place des prisons de Lyon dans la circonscription pénitentiaire Rhône-Alpes-Auvergne qui regroupe 12 départements.

Sur les 19 établissements pénitentiaires que compte cette région, il apparaît un très fort déséquilibre entre les maisons pour peine (une seule à Moulins) et les maisons d'arrêt qui, en raison de leur très forte supériorité, sont conduites à recevoir des détenus condamnés à des peines de courte, voire de moyenne et longue durées.

M. Sammut, adjoint au directeur régional, a fait ressortir à son tour les difficultés d'administration de l'ensemble de ces établissements, compte tenu du taux très élevé de sureffectif qui se retrouve dans tous les établissements : 4.100 détenus pour 2.200 places. Dans cet ensemble, les prisons de Lyon occupent une position identique à celle des autres établissements, avec 300 cellules, 400 places et 1.100 lits. Il a été en outre précisé à la délégation que le nombre de matelas supplémentaires dans la région pénitentiaire était de l'ordre de 420.

L'Administration se trouve donc confrontée en définitive à un problème de répartition des sureffectifs puisque, pour désengorger un établissement, elle est nécessairement contrainte à en surcharger un autre alors que tous sont surpeuplés. Toute politique de classement et d'équilibrage de la population pénale se heurte à ce barrage insurmontable.

M. Charles de Cuttoli a exprimé, au nom de la délégation, ses remerciements à M. Herenguel et à l'ensemble de ses collaborateurs ainsi qu'à M. Daguerre, directeur des prisons de Lyon, pour l'accueil et les facilités accordées tout au long de la visite de ces établissements pénitentiaires.

*
* *

La délégation s'est ensuite rendue à la préfecture de Lyon pour une conférence de presse clôturant ces journées. Enfin, elle a été reçue à déjeuner par M. Gilbert Carrère, préfet, commissaire de la République de la région Rhône-Alpes, déjeuner auquel assistaient MM. Serge Mathieu et Roland Bernard, sénateurs du Rhône, M. le Préfet de police, M. le Procureur général et M. le Premier président de la cour d'appel.

La délégation a ensuite regagné Paris par le train de 16 heures.

**Quartier disciplinaire – Parloirs – Salles de classe
Locaux médicaux – Salles d'activités.**

Nombre de cellules d'isolement :

- 18 + 8 potentielles Saint-Joseph ;
- 8 cellules à une place Saint-Paul ;
- 1 (quartier hommes Montluc).

Nombre de cellules de punition :

- 10 à Saint-Joseph ;
- 1 homme et 1 femme Montluc.

Nombre de parloirs avec dispositif de séparation :

- 4 Saint-Joseph ;
- 2 Saint-Paul ;
- 2 Montluc.

Nombre de parloirs sans dispositifs :

- 40 Saint-Paul ;
- 29 Saint-Joseph ;
- 6 Montluc.

Nombre de salles de classe.

- 5 Saint-Paul ;
- 3 + électricité Saint-Joseph ;
- 1 femme Montluc.

Locaux médicaux :

- Saint-Paul (bâtiment F) ;
- Infirmerie (une salle de soin, un cabinet médecin, un cabinet dentaire, une salle radio, une salle kiné, une pharmacie, une cellule, 5 places, servant, bureau, vestiaire) ;
- S.M.P.R. ;
- Saint-Joseph : 1 salle de soins, 1 salle de visite, 1 cabinet dentaire, 1 cabinet médical, 1 pharmacie ;
- Montluc : 1 pharmacie, 1 cabinet médical, 1 cabinet dentaire.

Salles de sports et d'activités :

- Saint-Paul :
 - 1 salle de musculation (Bt. K),
 - 1 salle de musculation en cours d'équipement,
 - 1 terrain de sport,
 - 1 salle d'activité (chapelle),
 - 1 salle par bâtiment (2 cellules réunies),
 - bibliothèques ;
- Saint-Joseph :
 - 1 salle d'activité (Bâtiment F),
 - 3 salles d'activité petites : musculation, ping-pong, vidéo,
 - 1 terrain de sport,
 - 1 salle de réunion,
 - bibliothèque.
- Montluc :
 - 1 salle de musculation aménagée dans le réfectoire.

ANNEXE

**RÉUNION
DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE
SUR LA SITUATION DES PRISONS
DE LYON**

3 mars 1987.

PRISONS DE LYON
12, QUAI PERRACHE
69272 LYON CEDEX 02

PLAN

1. Population pénale.

1.1. *Evolutions quantitatives.*

1.1.1. Effectifs.

1.1.2. Mouvements.

1.1.3. Répartition.

- par nationalité,
- prévenus/condamnés,
- caractéristiques socio-professionnelles.

1.2. *Mesures d'application des peines.*

1.3. *Places disponibles - Observations des règlements.*

1.3.1. Locaux de détention.

1.3.2. Discipline - Sécurité.

2. Réadaptation sociale des détenus.

2.1. *Aide et formation des détenus.*

2.1.1. Activité des services socio-éducatifs.

2.1.2. Vie associative.

2.1.3. Fonctionnement du centre scolaire.

2.2. *Travail pénitentiaire.*

2.2.1. Travail en concession.

2.2.2. Travail au Service général et en semi-liberté.

3. Entretien des détenus.

3.1. *Alimentation.*

3.2. *Service médical.*

3.2.1. Structures.

3.2.2. Personnels.

3.2.3. Fonctionnement.

- consultations.
- S.M.P.R. et antenne toxicomanie.
- coûts.

4. Travaux.

4.1. Quartier Saint-Paul.

4.1.1. Entretien.

4.1.2. Programme régional d'équipement.

4.2. Quartier Saint-Joseph.

4.2.1. Entretien.

4.2.2. Programme régional d'équipement.

4.2.3. Quartier Montluc.

REPUBLIQUE FRANCAISE
**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

MAISON D'ARRET
DE LYON-PERRACHE
12, quai Perrache
69272 LYON Cedex 03
Tél. 78 37 78 31

LYON, LE 3 MARS 1987

LE DIRECTEUR

MONSIEUR LE PREFET
Commissaire de la République
Délégué pour la Police à LYON
Hôtel du Département
Direction de la Réglementation
1er BUREAU

69419 LYON CEDEX 03

M. VAUDAINÉ Alain - Poste : 337

A.V. A.G. N° 245 /SEC

A L'ATTENTION DE Monsieur BROCA - Directeur de la
Réglementation

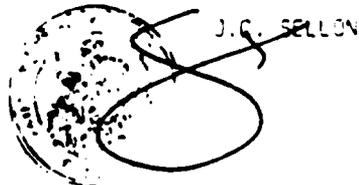
O B J E T : Réunion de la Commission de Surveillance :
----- Situation des Prisons de LYON au 1er JANVIER 1987

REFERENCE : Votre lettre BROCA du 19 FEVRIER 1987

P.J. : 4

Préalablement à la réunion de la Commission de Surveillance du
12 MARS 1987, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint quatre exemplaires
de la situation des PRISONS DE LYON au 1er JANVIER 1987. -

P. LE DIRECTEUR
LE SOUS-DIRECTEUR

J.C. SELLON


I. Population pénale.

1.1. Evolutions quantitatives.

1.1.1. Effectifs :

Effectif total le 1 ^{er} janvier 1987	1.286
Effectif total le 1 ^{er} janvier 1986	1.278

L'effectif est pratiquement stable d'une année sur l'autre. Au 19 février 1987 la population pénale s'élevait à 1.357 détenus (+ 71 détenus en sept semaines soit : 5,5 %) ce qui traduit une remontée des effectifs sur le caractère conjoncturel ou durable de laquelle on ne peut encore se prononcer.

Au sein de cet effectif apparaissent :

- 40 femmes,
- 21 mineurs,
- 222 jeunes détenus (- de 21 ans),
- 21 militaires,
- 29 semi-libres.

Par rapport à 1986 on note une baisse sensible du nombre de femmes (40 contre 52) et de mineurs (21 contre 57) détenus. Les jeunes détenus sont en revanche nettement plus nombreux (222 contre 142).

1.1.2. Mouvements :

	1985	1986
Entrants :		
- hommes	3.681	3.313
- femmes	272	215
Sortants :		
- hommes	3.640	3.293
- femmes	249	227
Transferts :		
- hommes	1.161	938
- femmes	99	21

D'une année sur l'autre on observe une baisse significative de chaque catégorie de mouvement, notamment en ce qui concerne les transferts.

1.1.3. Répartition de la population pénale.

1.1.3.1. Répartition par nationalité.

Français	901	Françaises	29
Etrangers	348	Etrangères	11

Les détenus de nationalité étrangère représentent 27,66 % de la population incarcérée (27,5 % pour les femmes). Ce pourcentage traduit une diminution certaine de la part d'étrangers incarcérés au cours des trois dernières années. Les étrangers représentaient en effet 32,08 % des détenus en 1985 et 31,2 % en 1984.

On peut voir dans cette baisse les effets de l'ouverture du centre de reconduite à la frontière de Sainte-Foy-Les-Lyon dans la mesure où les intéressés ne passent plus par les prisons de Lyon et les possibles conséquences d'actions d'intégration des familles algériennes car c'est dans cette communauté que la baisse des incarcérations est la plus sensible et la plus significative.

RÉPARTITION DES DÉTENUS PAR NATIONALITÉ AU 31 DÉCEMBRE 1986

Hommes :

France	901	Sri Lanka	2
Danemark	1	Laos	1
Bulgarie	1	Viet-Nam	2
Yougoslavie	3	Egypte	1
Pologne	1	Afrique du Sud	1
Italie	11	Zaïre	5
Belgique	3	Cameroun	1
Autriche	1	Congo	1
Espagne	3	Côte-d'Ivoire	2
Portugal	13	Guinée	1
Suisse	3	Mali	2
R.F.A.	4	Nigeria	1
Liban	4	Sénégal	4
Syrie	2	Maroc	28
Israël	1	Tunisie	69
Turquie	5	Algérie	162
Inde	1	Angola	2
Cambodge	1	Apatrides	2

Femmes :

France	29	Algérie	5
Belgique	1	Tunisie	1
Inde	2	Chili	1
Côte-d'Ivoire	1		

Pays	Nombre de détenus (H.F.)	Part dans le nombre d'étrangers
Algérie	167	
Tunisie	70	
Maroc	28	
Total Afrique du Nord	265	74,5 %
Portugal	13	
Italie	11	
Espagne	3	
Total Europe du Sud	27	7,5 %
Europe de l'Ouest	13	3,5 %
Afrique	21	6 %
Asie	9	2,5 %
Moyen-Orient	13	3,5 %
Europe de l'Est	5	1,5 %
Amérique du Sud	1	Non significatif
Apatrides	2	0,5 %
Total	356	99,5 % N'est pas égal à 100 car chiffres arrondis

1.1.3.2. Répartition prévenus / condamnés et selon le quantum de la peine.

	Hommes	Femmes	Total	Pourcentage par rapport à l'effectif
Prévenus :				
Instruction en cours	435	22	457	35,5
Instruction terminée	80	0	80	
Appel en pourvoi	51	9	60	
Flagrant délit	51	0	51	
Total prévenus	617	31	648	50,4
Dettiers	3	0	3	•
Condamnés :				
-- à moins de 3 mois	43	1	•	•
-- de 3 à 6 mois	78	2	•	•
-- de 6 mois à 1 an	136	2	•	•
-- de 1 an à 3 ans	208	3	•	•
-- de 3 à 5 ans	92	0	•	•
-- à plus de 5 ans	19	0	•	•
-- de 5 à 10 ans de réclusion criminelle ..	37	1	•	•
-- de 10 à 20 ans de réclusion	13	0	•	•
-- réclusion à perpétuité	0	0	•	•
Total condamnés	626	9	635	49,4

En 1986 on remarque une évolution notable du rapport prévenus/condamnés puisqu'il est de l'ordre de 50/50 alors qu'il était de 65/35 en 1985.

On peut aussi noter un accroissement du nombre de détenus à des peines moyennes ou longues : dans la tranche de 3 à 5 ans on est passé de 44 à 92 détenus, dans les + de 5 ans de 1 à 19, de 5 à 13 pour les 10 à 20 ans de réclusion criminelle.

1.1.3.3. Caractéristiques socio-culturelles des détenus.

- *Empl* : 80 % des entrants viennent d'une situation de chômage, étaient en fin de droits ou suivaient un stage de formation.

- *Famille* : deux tiers de célibataires pour environ un tiers de mariés ou de concubins.

- *Scolarité* : 80 % sait lire et écrire, quelques C.A.P. et niveau troisième, au moins 10 % d'illettrés.

- *Origine géographique* : Lyon et Banlieue : Venissieux - Vaulx-en-Velin - Bron - Décines.

Très peu de sans domicile fixe.

1.2. Mesures d'application des peines.

- Semi-liberté.
- Libération conditionnelle.
- Permission de sortir.
- Réduction de peine.

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1986.

	Prisons de Ferraille	Montloc		Total
		Hommes	Femmes	
Semi-liberté :				
Par décision du J.A.P.	"	61	"	159
AB. INITIO	"	89	"	dont
Par décision du tribunal	"	9	"	10 femmes
Par décision du ministère	"	0	"	"
Rejet en commission d'application des peines	"	"	"	"
Echecs	"	3	"	"
Suspensions (à titre de sanction)	"	6	"	"
Libération conditionnelle :				
● <i>Compétence du J.A.P. :</i>				
Dossiers examinés	690	205	"	895
Acceptés	219	49	9	277
Rejet	191	62	"	253
Ajournements	57	5	"	62
Refus des intéressés ou sans objet	223	80	"	303
● <i>Compétence du ministre de la justice :</i>				
Dossiers examinés pour le ministère	60	6	"	66
Propositions au ministère	21	3	"	24
Non-proposition au ministère	9	"	"	"
Ajournements	24	3	"	42
Refus des intéressés	6	"	"	"
Accord	2	1	2	5
Rejet - Ajournement - Detenu libéré ou transféré ..	19	0	"	19
Dossiers en cours	"	"	"	"
Permission de sortir :				
● <i>Nombre de décisions :</i>				
Semi-liberté	"	1.737	"	"
Application art. D 143 2 CPP	"	1	"	1
Application art. D 144 CPP	62	2	"	64
Application art. D 145 CPP	414	40	2	456
● <i>Echec :</i>				
Milieu fermé	3	2	"	5
Semi-liberté	"	1	"	"
Remise de peine :				
Normales :				
- accordées	1.144	191	"	"
- refusées	27	3	"	"
- accordées	94	18	"	"
Examens :				
- refusées	3	1	"	"
- accordées	17	1	"	"
Supplémentaires :				
- refusées	2	"	"	"
Retraits	16	1	"	"

Observations :

On remarque une forte progression du nombre de dossiers de libération conditionnelle examinés : 895 au total en 1986 contre 637 en 1985.

Les libérations conditionnelles accordées passent elles de 133 (1985) à 277 (1986) pour ce qui est des décisions des juges de l'application des peines.

Le nombre de permissions de sortir hors semi-liberté progresse aussi de manière significative et passe de 401 à 521 pour 265 bénéficiaires en 1986

Le nombre de semi-liberté est tout à fait stable (+ 3). Mais l'origine en est différente : moins sont accordées par le J.A.P. et plus le sont abinitio.

1.3. Places disponibles. -- Observation des règlements.

1.3.1. Locaux de détention.

Locaux de détention disponibles et occupation au 1^{er} janvier 1987.

Quartiers	Bâtiments	Nombre de cellules	Nombre de places (cellules de 3)	Présents au 1 ^{er} janvier 1987	Taux d'occupation	Observations
Saint-Paul :						
- C		26	78	36	46,15	Nécessité de tripler et même de quadrupler les cellules.
- D		39	117	141	120,5	
- E		39	117	145	124	
- G		38	114	116	101,75	
- H		72	216	275	127,30	
- K		16	48	32	66,66	
Ensemble		230	690	745	108	Quartier mineur : cellules fréquemment triples.
Infirmierie						
S.M.P.R.		•	3	30	•	
Saint-Joseph :						
- C		32	96	115	120	Nécessité de tripler les cellules.
- D		32	96	114	120	
- J.A.		36	78+8	103	120	
- G	En rénovation		Places individuelles			
- H	Ateliers	18	18	17	95	
- I	+10 discipline	+10 discipline	+10 discipline	+7 punis		
Ensemble		128	306	356	117	
Montluc :						
- Quartier hommes		81	81	78	96,3	Doublement des lits dans les cellules S.L.
- Quartier femmes		+3 discipline	+3 discipline	40	75,5	
- Q.S.L.		18	53	29	72,5	
- Q.S.L.		20	+1 discipline	40		
Ensemble		122	178	147	84	

Rappel :

Nombre de places théoriques (normes européennes) : 460.

Nombre de lits installés : 1.143.

Détenus présents le 19-02-1987 : 1.357 (+5 % depuis le 1-1-1987)

1.3.2. Discipline - Observations des règlements - Sécurité

● <i>Absorptions de corps étrangers</i>	0
● <i>Automutilations</i> :	
— par coups re	56
— divers moyens	0

● Tentatives de suicides :	
- par pendaison	5
- par coupure	0
- par absorptions diverses	5
● Grèves de la faim :	
- Perrache	119
- Montluc	4

Décès :

● Par mort naturelle :	
- le 20 août 1986	Nicolas André ;
- le 3 décembre 1986	Rousseau Henri.
● Par suicide :	
- le 4 août 1986 (chute volontaire du 2 ^e étage)	Gonzalès Antoine ;
- le 24 novembre 1986 (pendaison)	Schustrin Daniel.

Punitions de cellule :

● Perrache	491
● Montluc	19
Total	510

● Infractions relevées :	
- agressions envers le personnel	11
- bagarres	64
- destruction de matériel	64
- incident au parloir avec insultes au personnel	14
- insultes et menaces directes au personnel	76
- parloir avec la rue ou avec autre cellule	15
- refus de réintégrer la cellule désignée	74
- refus de recevoir un 4 ^e codétenu en cellule	21
- sévices corporels	10
- tapages dans les cellules	50
- tentative de racket et de chantage	42
- tentative d'évasion	8
- retour d'évasion	3
- trafic (drogue et autre)	58
Total	510

Par rapport à 1986 on peut constater :

- une diminution des grèves de la faim (- 102) ;
- une augmentation des punitions de cellule (+ 103).

Le nombre d'incidents relevés marque en général une légère progression de chaque type d'infraction. Un élément positif cependant : les agressions contre le personnel ont diminué de moitié (11 contre 22). En revanche, les tentatives de racket ou de chantage et les trafics tendaient à augmenter plus fortement, on est passé de 5 à 42 pour les premières et de 10 à 58 pour les seconds.

*
* *

2. Réadaptation sociale des détenus.

2.1. Aide et formation des détenus.

2.1.1. Activité des services socio-éducatifs.

Cette action est menée par les assistants sociaux (9) et les éducateurs (5).

L'activité du service social s'est redéfinie autour de trois axes :

- l'accueil des entrants.

Lors de cet accueil un « bilan social » est effectué. Le service tente ensuite de répondre à l'urgence des problèmes quotidiens posés par l'incarcération. Il s'agit également de maintenir les liens avec la famille et les entités extérieures (employeur, structure d'accueil...).

Ce suivi est poussé mais s'interrompt après le premier mois suivant l'incarcération.

- Préparation de la sortie :

Les services sociaux interviennent en prenant en charge les dossiers des condamnés (et des condamnés seulement). La préparation des commissions d'application des peines a acquis une particulière importance. Les assistants sociaux tentent aussi d'aider à la préparation d'un projet de sortie.

Le mode de fonctionnement actuel présente un inconvénient dans la mesure où les détenus sont peu suivis entre la phase d'accueil (premier mois suivant l'incarcération), et le moment de la condamnation où commencera la préparation de la sortie.

- Coordination des actions avec l'Association -

A cette fin un travailleur social a été détaché par l'association des prisons de Lyon (cf. *INFRA*) pour coordonner différentes activités et faire le lien avec le travail socio-éducatif.

2.1.2. Vie associative.

L'association éducative, culturelle, sportive et d'aide aux détenus des prisons de Lyon (A.E.C.S.A.D.P.L.) a été créée en 1983, et agréée par le ministère de la justice en application de l'article D. 449-1 du code de procédure pénale.

En 1986 une des activités les plus marquantes a été l'achat de téléviseurs permettant d'équiper l'ensemble des cellules. Une fois remboursées les annuités d'emprunt, les revenus tirés de la location des téléviseurs permettent encore à l'association d'avoir de solides bases financières pour entreprendre de nombreuses actions.

Le câblage de l'établissement a permis la diffusion sur circuit intérieur de films mais aussi de textes d'information. En complément l'implantation d'une cellule de production vidéo est projetée afin de diffuser des documents internes d'information ou de loisirs.

L'association a participé à l'animation de nombreuses activités : informatique, peinture, modelage, sculpture sur bois, céramique, musique, théâtre, bibliothèque... Un clip vidéodanse a été réalisé avec des détenus et a obtenu un prix au septième Festival international de psychiatrie sans frontières.

Le journal *l'Écrou* a publié six numéros et a gagné en qualité avec le concours de correspondants extérieurs et des entretiens avec des personnalités également de l'extérieur.

Les activités sportives n'ont pas été négligées : installation d'une salle complète de musculation au bâtiment des mineurs, deux autres salles ont été aménagées (Saint-Joseph-Montluc) et deux autres prévues. Activités ping-pong et football également.

Une cinquantaine de spectacles de théâtre et de musique ainsi que des conférences ont été organisés dans la salle de spectacle Saint-Joseph. L'ouverture d'une nouvelle salle très bien aménagée dans l'ancienne chapelle du quartier Saint-Paul devrait permettre un nouvel essor.

L'aide aux détenus, a enfin acquis une importance remarquable. Par le canal de la commission d'aide aux détenus l'association intervient pour aider les détenus indigents : financement d'études par correspondance, d'inscriptions aux examens, de lunettes, dépannage en vue d'une permission de sortie... L'association projette également de créer une structure extérieure pouvant fournir un emploi temporaire à des sortants.

2.1.3. Fonctionnement du centre scolaire pénitentiaire de Lyon. (Année scolaire : 1985-1986.)

I. - Etat des personnels assurant le service d'enseignement :

- 1 directeur d'école ;
- 7 instituteurs ;
- 1 professeur d'anglais ;
- 1/2 poste d'aide administrative ;
- 1/2 poste de conseiller d'orientation.

II. - Résultats aux examens en 1986.

	Certificat de formation générale	Brevet des collèges	C.A.P.	E.S.E.U.	Bac	Enseignement supérieur	Total
Présentés	162	17	8	6	2	4	199
Reçus	148	4	7 2 réussites 5 conservent	4	2	Selon U.V. réussies	165

III. - Nombre de groupes par classes réparties par niveau.

Enseignement adaptation alphabétisation	Préparation C.E.P. - C.F.G.	Enseignement premier cycle préparation brevet des collèges	Secondaire deuxième cycle préparation E.S.E.U. Bac	Total
8	11	4 + 11 groupes anglais	0	34

Il faut noter que 43 membres du G.E.N.E.P.I. interviennent dans diverses matières, mais ils ne constituent qu'un élément d'appoint dont l'apport ne peut guère se comparer à la formation essentielle dispensée par le centre scolaire.

2.2. Travail pénitentiaire.

2.2.1. Travail en concession.

● *Emplois.*

Localisation	Concessionnaire	Nombre de détenus employés	Nature du travail
Saint-Paul (atelier)	NOREV	24	Voitures miniatures Montage complet
	Baert - Decor ..	6	Présentoirs en plastique pour boucherie
Saint-Joseph (ateliers)	C.D.M. (création diffusion mode) .	2	Boites en carton
	F.I.A.	3	Insignes et porte-clés
	Majorette	109	Montage voitures miniatures
Total Perrache	•	144	
Montluc (hommes)	C.T.M.	16	Ebarbage et nappes
	Média control ..	1	Enregistrement émissions radio
Montluc (femmes)	•	•	•
Total Montluc	•	17	

Total des détenus employés en concession : 161.

Ce chiffre marque une progression par rapport à 1985 (148), cette progression est due à la place importante prise par Majorette qui occupe deux tiers des travailleurs employés en concession. Le travail donné par Majorette a compensé et au-delà la défection de certains petits concessionnaires.

● *Rémunération.*

Les rémunérations sont déterminées au nombre de pièces.

Pour un détenu travaillant vingt jours par mois et selon son rendement, la rémunération peut aller de 700 F à 4.000 F environ.

2.2.2. Travail au service général ou en semi-liberté.

● *Service général.*

Quartier Perrache : 150 détenus occupés.

Quartier Montluc : 29 détenus occupés dont 10 femmes.

Total : 179.

(En francs)

Rémunération	Journalière	Mensuelle
Occasionnels (non qualifiés)	16	de 320 à 480
Classe II ...	26	de 520 à 780
Classe I ...	40	de 800 à 1.200

● *Semi-libéré.*

Detenus employés : 29.

Rémunérations : du salaire minimum legal à environ 6.000 F en fonction de la qualification.

2.2.3. Taux d'activité.

Effectif total : 1.286.

Travailleurs : 369.

Inaptes : 68.

Les detenus employés representent 30 % des detenus aptes à occuper un emploi. Mais il ne faut pas omettre le fait qu'un nombre non negligeable de ces derniers ne souhaite pas occuper d'emploi ou ont d'autres activites : scolarite, stages formation professionnelle...

Le surembournement des cellules (3 à 4 detenus) empêche tout travail en cellule.

3. Entretien des detenus.

3.1. Alimentation des detenus en 1986.

Depenses autorisees :

- taux journalier autorise par categorie (dernier trimestre 1986) :

- adultes 16,60 F ;
- jeunes de moins de 21 ans 17,65 F ;
- S.M.P.R. 20,55 F ;
- chantier extérieur de Thol 21,53 F ;

- Taux moyen journalier autorise, toutes categories confondues et pour l'ensemble de l'annee : 16,91 F.

Depenses effectives en 1985 :

- depenses alimentaires 7.654.041,00 F ;
- nombre de journées d'alimentation 475.545 F ;
- taux d'alimentation atteint 16,10 F.

Les regimes en 1986 : (hépatiques, ulcèreux, edentes, deficients, etc.) ont été évalués à 17.339 soit 4 % du nombre total des journées d'alimentation.

3.2. Service médical.

3.2.1. Structures.

Médecine préventive (en liaison avec les médecins de la D.D.A.S.S.) :

- dépistage de la tuberculose ;
- dépistage des maladies vénériennes ;
- dépistage des maladies mentales et des toxicomanies.

Ce dépistage est pris en charge par le service médico-psychologique régional (S.M.P.R.) et l'antenne de lutte contre les toxicomanies qui leur est rattachée.

Médecine de soins :

Elle est, sauf nécessité d'hospitalisation, assurée par le personnel de l'établissement.

Service dentaire :

4 chirurgiens dentistes agréés par le ministère de la justice assurent des vacations régulières.

3.2.2. Personnels.

— Personnel rémunéré par l'Administration pénitentiaire :

● Titulaires :

7 infirmières.

● Contractuels ou vacataires :

2 internes en médecine (à temps plein) ;

3 médecins généralistes (vacataires) ;

1 masseur-kinésithérapeute (vacataire) ;

1 gynécologue ;

1 dermatologue ;

1 ophtalmologiste ;

1 oto-rhino-laryngologiste ;

1 esthéticienne ;

1 pharmacien-gérant ;

2 infirmières Croix-Rouge (1 temps plein + 1 à 80 %).

— Personnel rémunéré par la D.D.A.S.S. :

1 médecin psychiatre (chef de service) ;

2 psychiatres ;

3 assistants psychiatres ;

2 psychologues ;

1 interne en médecine générale ;

3 spécialistes toxicomanie ;

1 pneumologue ;

1 infirmière vénérologue ;

1 secrétaire médicale ;

1 auxiliaire de bureau ;

Le personnel D.D.A.S.S. est essentiellement affecté au S.M.P.R. dont le règlement intérieur type a été modifié par un arrêté du 14 décembre 1986 (J.O. du 3 janvier 1987, p. 124) et à l'antenne toxicomanie.

En outre, des surveillants collaborent avec les services médicaux en aidant le personnel infirmier et en participant à la distribution des médicaments.

3.2.3. Fonctionnement.

3.2.3.1. Consultations.

- Examens hors de l'établissement.....	1.200
- Journées d'hospitalisation	4.381
- Détenus hospitalisés.....	280

3.2.3.2. S.M.P.R. et antenne toxicomanie.

- L'activité du S.M.P.R. en 1986 a donné lieu à :
2.805 consultations par l'équipe médicale.
516 consultations par les psychologues.

Une moyenne de 27 détenus a été accueillie par le S.M.P.R.

- L'antenne toxicomanie fonctionne depuis le 22 septembre 1986 avec deux psychologues à mi-temps, un éducateur et une assistante sociale. Son premier travail a été le repérage des toxicomanes entrant aux prisons de Lyon et ceci à l'aide d'un questionnaire épidémiologique remis systématiquement à tous les nouveaux détenus. L'antenne continue à accueillir chaque jour tous les arrivants pour une information. Seules les personnes ayant une histoire en rapport avec la drogue sont concernées par un entretien plus long et seront revues. Celles pouvant être prises en charge répondent à la définition américaine du D.S.M. III.

En pratique, très peu de détenus toxicomanes refusent l'aide de l'antenne toxicomanie. Il est à noter que certains toxicomanes incarcérés sont en raison de leur état de santé, comme les malades atteints du Sida, par exemple, hospitalisés au service de médecine pénitentiaire de l'hôpital Jules-Courmont.

L'antenne a réalisé 257 consultations du 22-9-1986 au 31-12-1986.

L'âge moyen des toxicomanes suivis par l'antenne est situé entre 25 et 26 ans.

- Nombre de personnes vues à l'entrée.....	357
- Nombre de toxicomanes (D.S.M. III) repérés.....	84
dont femmes.....	9
Jont incarcérés pour infraction à la législation sur les stupéfiants.....	43
dont incarcérés pour autres délits.....	41
- Nombre de consommateurs de drogue autres que toxicomanes D.S.M. III :	
● ayant arrêté toute drogue ou une drogue dure	44
● consommateurs réguliers.....	110
dont au moins 60 paschich exclusivement.	
● essais de drogues seulement	72

3.2.3.2 Coûts.

● Pharmacie	654.101,05
● Consultations hôpitaux	340.432,60
● Hospitalisations.....	4.798.028,20

5.792.561,85

Coût moyen par détenu et par journée de détention : 12,18 F (hors soins dentaires).

Ces mêmes dépenses représentaient 5.977.105,40 F en 1985 soit 13,36 par jour et par détenu. On observe donc une baisse non négligeable (1,18 F) des frais médicaux si on les rapporte au nombre de journées de détention.

Pour mémoire on notera que les vacations des différents médecins (généralistes, dentistes, S.O.S. médecins, kinésithérapeute...) ont représenté un coût de 664.500 F.

Adultes :

475.545 journées de détention.
4.381 journées d'hospitalisation soit 0,92 %.

Mineurs :

97.411 journées de détention.
235 journées d'hospitalisation soit 0,24 %.

Femmes :
251 journées d'hospitalisation.

4. Travaux effectués : 1986.

4.1. Quartier Saint-Paul.

4.1.1. Entretien.

Divers petits travaux d'entretien courant en détention.

Porte d'entrée :

Installation d'un interphone pour communiquer à l'extérieur (sécurité de nuit) et changement du radiateur électrique.

Bâtiment C :

Rénovation du hall d'entrée - création du poste du surveillant des parloirs (belle) avec centrale alarme des parloirs et ouverture électrique des portes d'accès. Construction d'un bloc sanitaire pour le personnel (douches et W.-C.).

Bâtiment F - S.M.P.R. :

Rénovation de l'escalier d'accès suite à incendie. Remise en état de la cellule de sécurité avec l'installation à l'extérieur de celle-ci d'une armoire de commandes électriques pour chauffage par le sol et aération automatique, ainsi que plomberie, peinture, maçonnerie, pose vitres de sécurité. Remise en état de deux cellules brûlées.

Infirmierie :

Création d'un bureau pour le service des infirmiers et rénovation de divers bureaux du service médical. Modification de la salle d'attente.

Bâtiment G :

Construction d'un entrepôt lingerie et cantine.

Bâtiment K :

Remise en état de la salle des activités des détenus mineurs en vue sport et musculation. Création d'un bureau pour la conseillère pédagogique.

Divers :

- Peinture du bâtiment des écoles, salles de classe et couloirs.
- Mise en place des téléviseurs dans les cellules.
- Garnissage des parterres sur la cour d'honneur avec des fleurs fournies par La Courly.
- Changement et remise à neuf du système de surveillance par caméras dans le tunnel reliant Saint-Paul à Saint-Joseph.

4.1.2. Programme régional d'équipement.

Bâtiment B :

- Création d'une salle de repas en sous-sol du mess.
- Remise à neuf de : tuyauteries du chauffage central pour les appartements de fonction et le mess.

Rotonde :

- Réfection de la couverture du dôme et mise en place d'un paratonnerre.
- Remplacement de tous les châssis en bois des fenêtres avec vitrage (70 vitres).
- Fin des travaux de la salle polyvalente (sport et spectacle) avec création d'un plancher amovible et installation d'un matériel de sonorisation et d'un système de retransmission vidéo.
- Travaux en cours pour la réalisation des nouveaux parloirs avocats (14 cabines + poste du surveillant).
- Achèvement des travaux du poste central.

Bâtiment F :

- Travaux du tout-à-l'égout effectués.

Bâtiment H :

- Mise en conformité des sanitaires du personnel.

Divers :

- Vidange des fosses et débouchage des conduits.
- Modification du réseau d'eau pour alimentation Bâtiments C et F.
- Création des tunnels d'accès aux parloirs.
- Aménagement électrique des cellules dans tous les bâtiments avec appel des détenus.
- Création d'un réseau de câblage télévision.
- Remise à neuf des alarmes et interphones des bâtiments et miradors.
- Adjonction d'une armoire pour la force motrice électrique (Bt A).
- Remise en état du système de sécurité des sirènes.

4.2. *Quartier Saint-Joseph.*

4.2.1. *Entretien.*

Divers petits travaux d'entretien courant en détention.

Bâtiment administratif :

- Création de divers bureaux : direction - secrétariat de direction - attaché de direction - ordonnancement.
- Déménagement, agrandissement, rénovation et modernisation des bureaux du service social.
- Création de deux bureaux pour l'antenne de toxicomanie relevant du S.M.P.R.

Cuisine :

- Bouchage au ciment des trous faits par les rats, ainsi qu'aux alentours.

Sas d'entrée :

- Installation de 44 casiers pour les familles avec fermeture à l'aide d'une pièce de 1 F.

Bâtiment I :

- Divers travaux de sécurité et création d'un sas de sécurité à l'aide de grilles.

Divers :

- Installation des téléviseurs dans les cellules.
- Percement d'une ouverture sans porte dans l'atelier du cours d'électricité au bâtiment des jeunes adultes.
- Garnissage des parterres sur la cour d'honneur avec des fleurs fournies par la Courly.

4.2.2. *Programme régional d'équipement.*

- Rénovation d'un bâtiment à usage d'ateliers (Majorette) sur quatre niveaux.
- Adjonction d'une armoire force motrice (Bt B).
- Travaux sur les canalisations des eaux usées avec séparateur de graisse et de fécules.
- Changement d'un brûleur à la chaudière.

4.3. *Quartier Montluc.*

Outre divers petits travaux d'entretien courant :

Quartier des femmes :

- Rénovation terminée ainsi que celle de l'atelier.
- Pose de grilles de protection en détention.
- Mise en place des téléviseurs dans les cellules.

Quartier des hommes :

- Construction d'un local pour les poubelles près des cuisines par fermeture en dur d'un ancien préau.
- Surelévation du transformateur.
- Mise en place d'un sas par pose de grilles de protection en détention.
- Mise en place des téléviseurs dans les cellules.

Programme régional d'équipement.

Construction achevée d'une nouvelle porte d'entrée - deux portails électriques avec mise en place d'un sas dans le mur de ronde attenant.

VISITE
DU CENTRE PÉNITENTIAIRE
DE MULHOUSE

Mardi 24 mars 1987.

Outre M. Marcel Rudloff, sénateur du Bas-Rhin, rapporteur du projet de loi relatif au fonctionnement des établissements pénitentiaires, la délégation est composée de MM. Michel Dreyfus-Schmidt, sénateur du Territoire de Belfort, vice-président du Sénat, Hubert Haenel, sénateur du Haut-Rhin, Jacques Thyraud, sénateur du Loir-et-Cher et Bernard Laurent, sénateur de l'Aube.

Accueillie à l'aéroport par M. Henri Goestchy, président du conseil régional, sénateur du Haut-Rhin et président du conseil général, par M. Barthélémy, sous-préfet et par M. Klein, directeur régional des services pénitentiaires, la délégation est parvenue à dix heures au centre pénitentiaire de Mulhouse.

M. Schwindenhammer a présenté, tout d'abord, à la délégation les principaux aspects du centre : cette institution comporte un centre de détention, une maison d'arrêt d'hommes et une maison d'arrêt de femmes ainsi qu'un centre de semi-liberté. Le directeur a indiqué aux sénateurs que l'établissement avait été construit il y a un siècle, entre 1866 et 1880 ; après différentes transformations intervenues notamment en 1946 (le grand quartier cellulaire étant transformé en maison centrale tandis que le quartier des jeunes détenus devenait la maison d'arrêt) et 1975, l'établissement comporte actuellement trois ensembles : une partie qui abrite le centre de détention ainsi que les services administratifs, un bâtiment qui accueille les femmes détenues, la cuisine et le mess du personnel, un bâtiment abritant la maison d'arrêt, enfin une construction neuve, édifiée en 1978, qui abrite un gymnase et les ateliers de travail ; le centre de semi-liberté ouvert en octobre 1972 est établi quand à lui dans une partie des locaux d'une caserne, partiellement affectée à l'administration pénitentiaire en 1970.

Le 1^{er} mars 1987, le centre de détention accueillait 244 condamnés, la maison d'arrêt 250 prévenus, le quartier des femmes 22 détenus, le centre de semi-liberté 22 condamnés dont 2 femmes. Au total le centre pénitentiaire de Mulhouse accueille une population carcérale de 512 personnes pour une capacité théorique de 397 places.

Le chef d'établissement a insisté sur l'encombrement de la maison d'arrêt du centre : d'une capacité théorique d'accueil de 97 places, celle-ci reçoit actuellement, ainsi qu'il a été dit, quelque 250 prévenus ; il a souligné la nécessité de prévoir la réouverture d'un nouveau quartier de femmes hors du centre pour accueillir les détenues relevant des tribunaux de grande instance de Belfort, Montbéliard, Vezoul et Lure.

S'agissant des condamnations subies par la population du centre de détention M. Schwindenhammer a indiqué que la majorité de celle-ci avait été condamnée à une peine d'une durée entre 3 et 5 ans (102 détenus) mais que l'on trouvait 58 condamnés à une peine d'une durée entre 5 et 10 ans, 59 condamnés à une peine d'une durée de plus de 10 ans et 11 condamnés à une peine d'une durée entre 10 et 20 ans. L'encombrement constaté récemment dans le centre de détention a conduit

les autorités pénitentiaires à « doubler » (c'est-à-dire à placer deux détenus dans une cellule individuelle) un certain nombre de cellules du troisième étage. Le directeur a relevé que sur une population carcérale détenue de 244 personnes, 45,16 % étaient des étrangers ; les étrangers représentent aussi 30,27 % des effectifs de la maison d'arrêt et 16,06 % des effectifs du centre de semi-liberté ; ce dernier, a-t-il été précisé, accueillait au 1^{er} janvier 1987 12 condamnés dont 7 à moins d'un an d'emprisonnement et 5 à plus d'un an d'emprisonnement.

M. Schwindenhammer a enfin déclaré que le centre pénitentiaire de Mulhouse comprenait au 1^{er} mars 1987, 164 fonctionnaires dont 136 surveillants (dans ce total on compte 6 surveillantes dont 4 intérimaires).

Les sénateurs ont ensuite posé un certain nombre de questions ; ils se sont notamment interrogés sur l'exécution des mesures d'expulsion des étrangers condamnés. Les représentants de l'administration pénitentiaire ont fait valoir, à cet égard, les difficultés pratiques qu'entraîne l'application de ces mesures.

La délégation s'est ensuite transportée dans les bâtiments de détention. Elle a été très favorablement impressionnée par le bon état général des locaux qui, bien qu'anciens, sont apparus comme parfaitement entretenus. Elle a d'abord visité le centre de détention lui-même qui accueille, nous l'avons vu, 244 détenus. Elle a pu constater que les cellules individuelles répondaient tout à fait aux normes de confort minimal : chaque cellule (surface moyenne 9 mètres carrés) est aménagée et décorée par le détenu lui-même qui dispose d'autre part d'une salle d'eau contiguë. Les détenus interrogés se sont d'ailleurs montrés tout à fait satisfaits de l'infrastructure d'accueil et d'hygiène qui était mise à leur disposition.

Les sénateurs se sont ensuite rendus dans la maison d'arrêt où ils ont pu constater que la situation était bien différente, en particulier dans le bâtiment qui accueille les 228 détenus hommes. Chaque cellule de 9 mètres carrés est en effet occupée par trois prévenus dans des conditions de promiscuité qui, sans être aussi dramatiques que dans certaines autres maisons d'arrêt visitées par la délégation au cours des missions (Pontoise), n'en demeurent pas moins préoccupantes. Les sénateurs ont été conduits dans un dortoir collectif qui, du fait du sur-encombrement des cellules, accueillait 8 prévenus.

La délégation s'est ensuite rendue dans le quartier des femmes du centre. Les sénateurs se sont entretenus avec un certain nombre de détenues ; ils ont constaté que ce quartier (22 détenues pour 16 places théoriques) connaissait un taux d'occupation qui ne pouvait être dépassé.

Les sénateurs ont alors regagné le local administratif où ils avaient été accueillis pour répondre aux questions d'un certain nombre de journalistes de la presse régionale. MM. Henri Goetschy, Hubert

Haenel et Bernard Laurent ont fait part des impressions générales qu'ils ont ressenties en visitant le centre ; M. Hubert Haenel indiquant notamment, rappelant son passé de magistrat et les visites de prisons auxquelles il avait procédé il y a quelques années, que la situation des établissements s'était, manifestement, améliorée ; MM. Marcel Rudloff et Michel Dreyfus-Schmidt ont plus particulièrement exprimé les points de vue respectifs de la commission des lois et du groupe politique auquel appartient M. Michel Dreyfus-Schmidt sur l'opportunité du projet de loi relatif au fonctionnement des établissements pénitentiaires.

Les sénateurs ont quitté le centre pénitentiaire de Mulhouse à 12 heures 30. Après un déjeuner offert par le président Henri Goetschy, la délégation s'est transportée à 15 heures à la maison centrale d'Ensisheim où elle a été reçue par M. Claudel, directeur de l'établissement.

ANNEXE

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DU CENTRE PÉNITENTIAIRE
DE MULHOUSE**

Année 1986.

Le Centre pénitentiaire de Mulhouse se compose de :

- un centre de détention ;
- une maison d'arrêt ;
- un centre de semi-liberté.

Les bâtiments qui abritent le centre de détention ainsi que la maison d'arrêt ont été construits à usage de prison entre 1866 et 1880, sur un domaine dont la superficie est d'environ deux hectares.

En 1946, les trois anciens bâtiments A, B, C et le grand quartier cellulaire furent constitués en maison centrale, tandis que le quartier des jeunes détenus devenait à lui seul la maison d'arrêt. Peu d'années après, quelques pièces de ce quartier étaient aménagées pour y recevoir les femmes dont le nombre avait considérablement diminué et leur ancien quartier était affecté à la semi-liberté pour les nombreux détenus de la maison centrale admis à ce régime.

Cet établissement a subi de très importantes transformations, pour pouvoir être utilisé à la fois comme maison centrale adaptée au régime progressif et comme maison d'arrêt.

En 1975, l'établissement a été classé centre de détention.

A l'heure actuelle, on peut distinguer dans cet ensemble quatre parties principales : l'une abritant le centre de détention proprement dit ainsi que les services administratifs, un bâtiment neuf (construit en 1977 et 1978) comprenant un gymnase et des ateliers sur trois niveaux, un bâtiment dans lequel sont implantés le quartier des femmes, la cuisine, le mess du personnel et enfin le bâtiment abritant la maison d'arrêt.

Quant au centre de semi-liberté, ouvert en octobre 1972, il est implanté dans les locaux de la caserne Coehorn dont une partie a été affectée et remise à l'administration pénitentiaire en 1970.

I. - Effectif de la population pénale au 1.03.1987.

	Théorique	Au 1.05.86	Au 1.03.87
<i>Centre de détention</i>	264	210	244
<i>Maison d'arrêt :</i>			
Hommes	81	201	228
Femmes	16	32	22
<i>Centre de S.L. :</i>			
Hommes	32	20	20
Femmes	4	"	2
Totaux	397	463	516

Au vu de ce tableau, il convient de souligner la très forte augmentation de la population pénale de la maison d'arrêt de Mulhouse depuis juin 1986, augmentation qui va bien au-delà des capacités d'hébergement de l'établissement et nécessite de fréquents désencombrements sur d'autres établissements pénitentiaires de la direction régionale de Strasbourg, au grand mécontentement des détenus.

Il convient, en effet, de rappeler que la capacité théorique de la maison d'arrêt de Mulhouse est de 81 places.

L'incarcération des femmes soulève aussi actuellement de nombreuses difficultés eu égard à l'effectif constaté.

On ne peut que souhaiter la réouverture rapide d'un quartier des femmes dans un établissement du nord de la direction régionale de Dijon, afin que les détenues du ressort des tribunaux de grande instance de Belfort, Montbéliard, Vesoul et Lure y soient dirigées. L'équipement et l'infrastructure du quartier femmes de la maison d'arrêt de Mulhouse ne permettent pas, aujourd'hui, de recevoir, dans des conditions d'hygiène et d'accueil décentes, plus de vingt-cinq personnes.

La promiscuité et la vétusté actuelles de ce quartier sont particulièrement prononcées.

II. - Répartition par catégorie au 1.01.1987.

Centre de détention :

Emprisonnement	141 (dont 4 de - 21 ans)
R.C. 5 à 10 ans	60 (dont 1 de - 21 ans)
R.C. 10 à 20 ans	12
Dettiers	4
Total	217

Maison d'arrêt :

Hommes :	
Prévenus	110 (dont 4 de - 18 ans (13 de - 21 ans))
Condamnés à moins de 1 an	52 (dont 2 de - 18 ans (9 de - 21 ans))
Condamnés à plus de 1 an	36 (dont 5 de - 21 ans)
Dettiers	2
Total	200

Femmes :

Prévenues	12 (dont 2 de - 21 ans)
Condamnées à moins de 1 an	1 (dont 1 de - 21 ans)
Condamnées à plus de 1 an	5
Total	18

Centre de semi-liberté :

Condamnés à moins de 1 an	7
Condamnés à plus de 1 an	5
Total	12
Total général	447

Etrangers :

Nombre total	166 (soit 37,14 % de l'effectif global)
Centre de détention	98 (soit 45,16 %)
Maison d'arrêt	66 (soit 30,27 %)
Centre de semi-liberté	2 (soit 16,66 %)

72 Maghrébins, 20 Africains, 6 Allemands, 7 Suisses, 2 Indiens, 1 Autrichien, 1 Syrien, 1 Laotien, 1 Thaïlandais, 4 Sri Lankais, 9 Turcs, 4 Espagnols, 2 Anglais, 1 Iranien, 3 Vietnamiens, 1 Argentin, 1 Monégaste, 2 Lybiens, 4 Italiens, 7 Colombiens, 9 Yougoslaves, 3 Hollandais, 1 Libanais, 1 Hongrois, 1 Australien, 1 Pakistanais, 1 Apatride.

III. - Evolution de la population pénale.
(effectifs moyens.)

Mois	Années					
	1981	1982	1983	1984	1985	1986
janvier	417	298	350	401	398	421
février	400	321	355	410	423	440
mars	413	333	366	410	419	455
avril	429	335	377	412	438	469
mai	446	341	368	391	423	467
juin	423	340	373	408	418	471
juillet	368	332	382	399	408	479
août	317	334	390	405	387	481
septembre	317	329	381	403	403	479
octobre	305	336	392	401	414	481
novembre	293	347	411	393	427	465
decembre	300	353	397	391	415	468
Moyenne annuelle	369	333	378	402	414	465

IV. - Aménagement des peines.

Année 1986.

Permissions de sortir.

	Cas examinés		P.S. accordées	Echecs
Centre de détention	274		170	2
Maisons d'arrêt	154		102	•

Liberations conditionnelles.

	Cas examinés		L.C. proposées		L.C. accordées	
	- 3 ans	+ 3 ans	- 3 ans	+ 3 ans	J.A.P.	D.M.
	Centre de détention	82	237	32	77	23
Maison d'arrêt	154	1	26	•	14	•

Réductions de peines.

	Cas examinés	Réductions de peines accordées
	Centre de détention	379
Maison d'arrêt	301	297

Admissions en semi-liberté.

Centre de détention : 4.

Maison d'arrêt : 57 hommes et 8 femmes.

Ab Initio J.A.P. et T.G.I. : 101 hommes et 8 femmes.

V. - Discipline.

En 1985, ont comparu au pretoire disciplinaire :

Centre de détention : 394 - 85 punitions de cellules (914 jours).

Maison d'arrêt :

- hommes : 373 - 106 punitions de cellule (925 jours) ;

- femmes : 7 - 4 punitions de cellule (27 jours).

Centre de semi-liberté : 3 - 2 punitions de cellule (16 jours).

Les punitions ont été en moyenne de 10 jours (insultes, incorrections envers le personnel, échanges de coups entre détenus, infractions diverses, tentatives d'évasion).

En 1986, ont comparu au pretoire disciplinaire :
Centre de détention : 257 - 81 punitions de cellule (1.015 jours).
Maison d'arrêt :
- hommes : 124 - 68 punitions de cellule (906 jours) ;
- femmes : 25 - 11 punitions de cellule (94 jours).
Centre de semi-liberté : 7 - 7 punitions de cellule (123 jours).
Les punitions ont été en moyenne de 13 jours (motifs habituels).

VI. - Services économiques.

Année 1986.

1. Dépenses de l'Etat par jour et par détenu : 140,91 F

dont :

- rémunération du personnel	101,53 F
- alimentation	16,18 F
- habillement - couchage	0,15 F
- service médical - hospitalisations	2,89 F
- matériel général	0,42 F
- chauffage - éclairage	7,40 F
- eau	3,11 F
- hygiène - propreté	0,58 F
- P.T.T.	0,66 F
- parc automobile	0,14 F
- entretien des bâtiments	2,04 F
- rémunération M.O.P + cotisations sociales	4,81 F
- transports des détenus et escortes	0,04 F
- enseignement, formation professionnelle, actions éducatives	0,96 F
Total	140,91 F

2. Cantine des détenus :

Montant total des dépenses : 2.056.487,58 F ;
Nombre de journées de détention : 169.488 ;
Dépenses moyennes par jour et par détenu : 12,13 F.

VII. - Régime alimentaire et service de santé.

1. Alimentation.

Les taux alimentaires journaliers actuellement applicables sont de 16,70 F pour les adultes et de 17,70 F pour les jeunes de moins de 21 ans.

La nourriture servie aux détenus est aussi équilibrée et aussi variée que possible. Les menus sont établis à l'avance par les services économiques et soumis au visa du médecin-chef de l'établissement.

Les réclamations concernant la nourriture sont peu nombreuses.

2. Santé.

Les soins médicaux sont normalement assurés. Pour 1986, les dépenses en produits pharmaceutiques ont été de 323.653,53 F. Les frais d'analyses se sont élevés à 19.202,44 F. Au cours de la même période, vingt détenus ont été hospitalisés, entraînant une dépense de 113.715,36 F.

En 1985, les chiffres étaient les suivants :

- pharmacie : 304.832 F ;
- analyses : 15.878 F ;
- hospitalisations : 112.928 F.

	Hôpital Colmar	Hôpital Mulhouse	Hôpitaux psychia- triques	H.C. Frasnes	C.R. Haguenau	C.M.P.R. Metz	Total
1982	•	17	7	11	9	2	46
1983	•	14	5	8	7	3	37
1984	•	18	3	12	2	•	35
1985	•	9	3	6	3	•	21
1986	•	15	9	7	1	1	33

	Actes d'autostimulation	Greves de la faim
1983	10	12
1984	36	18
1985	49	18
1986	50	17

VIII. - Travail pénitentiaire.

1. Situation de l'emploi au centre de détention.

Mois	Service général	Concessionnaires	Actifs	Non-actifs	Total	Pourcentage effectifs
Janvier	47	57	104	87	191	54,45
Février	48	61	109	95	204	53,43
Mars	49	70	119	88	207	57,48
Avril	48	70	118	90	208	56,73
Mai	48	75	123	87	210	58,57
Juin	52	66	118	93	211	55,92
Juillet	51	85	136	85	219	62,10
Août	53	72	125	114	229	54,58
Septembre	49	73	122	102	224	54,46
Octobre	46	92	138	92	230	60,00
Novembre	48	91	139	83	222	62,61
Décembre	51	92	143	68	211	67,77

Les entreprises concessionnaires : Ets Socafix, Effe France, A.T.D., Ets Biehler, Ets Vogt, Ets Blatt, Zuber Rieder, Manupa, Cellux, Muller Vogel, Fellmann, Syvallac, D.M.C.

Une analyse globale de l'évolution de l'emploi au centre de détention nous montre un taux moyen d'activité de la population carcérale avoisinant les 56 % durant les trois premiers trimestres 1986.

Puis, suite à l'installation au C.D. d'une nouvelle entreprise, la société Biehler, l'on remarque une nette augmentation de ce même taux puisque atteignant une moyenne générale de 63 % pour le dernier trimestre.

2. Situation de l'emploi à la maison d'arrêt.

Mois	Service général	Concessions	Actifs	Non-actifs	Total	Pourcentage effectifs
Janvier	25	46	71	120	191	37,17
Février	25	45	70	146	216	32,40
Mars	23	43	66	150	216	30,55
Avril	24	54	78	161	239	32,63
Mai	24	36	60	173	233	25,75
Juin	24	40	64	175	239	26,77
Juillet	23	59	82	156	238	34,45
Août	22	51	73	162	235	31,06
Septembre	25	45	70	158	228	30,70
Octobre	26	66	92	136	228	40,35
Novembre	24	58	82	148	230	35,65
Décembre	31	55	86	149	235	36,59

Entreprises concessionnaires : Textiles en biais, Lire France, Plasco, France Cotillons, France Boules, Eis Boetsch.

On constate une situation stable, sans grand changement, pour l'ensemble de l'année 1986 avec un taux moyen d'activité de l'ordre de 32 %.

Il y a lieu de souligner l'insuffisance du résultat atteint, puisque deux tiers de la population pénale reste encore sans emploi à la maison d'arrêt de Mulhouse.

Toutefois, ce résultat s'explique notamment par la difficulté de trouver de nouvelles sociétés décidées à s'implanter dans l'enceinte pénitentiaire, étant donné le manque de surface d'atelier pour cet établissement.

3. Les formations professionnelles.

Trois préformations ont été dispensées au centre de détention courant 1986 :

- soudure tôle ;
- tuyauterie, installation sanitaire ;
- menuiserie.

Ces enseignements échelonnés de septembre 1985 à mai 1986 et repris pour la rentrée scolaire 1986-87 comprennent chacun un effectif moyen de 10 détenus devant assister à 10 heures de cours hebdomadaires, soit six heures de cours théoriques et 4 heures de cours pratiques.

4. Postes de travail existants - Centre de detention

La moyenne des detenus employes est de 76, compte tenu du chômage epuisique dans divers ateliers.

Employeurs	Surface ateliers	Nombre de detenus	M.O.C., R.L., T.U.C.	Nature du travail
Service general	-	36	-	-
Entretien batiments	-	12	-	-
Divers S.L.	-	12	S.L.	Divers
Chantier exterieur	-	4	T.U.C.	Divers
Fellmann	60 m ²	8	M.O.C.	Cartonnages
Cellux	16 m ²	2	M.O.C.	Conditionnement et rubans adhesifs
Muller Vogel	15 m ²	2	M.O.C.	Realisation brosses
Biehler	100 m ²	22	M.O.C.	Conditionnement papeterie
Sylvainac*	100 m ²	1	M.O.C.	Sacs plastiques
Zuber Rieder	50 m ²	4	M.O.C.	Papeterie
Blatt	20 m ²	1	M.O.C.	Housses de sacs de cruchage
Socafix	100 m ²	10	M.O.C.	Faconnage barres de fer
Effbe France	150 m ²	15	M.O.C.	Montage clapets et tri de joints
A.T.D.	8 m ²	1	M.O.C.	Petit materiel electrique
Vogt et Cie	Cellule	40	M.O.C.	Eponges metaliques
D.M.C.	Cellule	30	M.O.C.	Canevas et tri d'etiquettes
Recto verso	Cellule	1	M.O.C.	Conditionnement imprimés
Manupa	Cellule	1	M.O.C.	Cartonnages

* Sylvainac susceptible d'agrandissement

Remunerations pratiquées - moyenne decembre 1986 :

- service general, mess et entretien batiments : 769,19 F ;

- concessionnaires : 1.137,06 F.